

Ensemble, changeons la finance

Financité

magazine

Relocaliser
la filière
brassicole

Gratter
et gagner,
c'est possible ?

Comprendre
l'assouplissement
quantitatif



LES DIVIDENDES
dans le feu
de l'action

ACHETEZ DE L'ESPACE PUBLICITAIRE

→ **Donnez de la visibilité** à vos produits, levées de fonds et campagnes grâce au Financité Magazine



Offre réservée aux annonceurs verts, économie sociale, produits financiers solidaires et durables, des gammes de produits éthiques, maisons d'éditions ou encore universités

Contact : joelle.tetart@financite.be

SOMMAIRE

- 4 **DOSSIER**
Qui veut gagner des dividendes ?
Un peu d'autorégulation
Le social avant le capital
- 10 **LA FINANCE EXPLIQUÉE**
L'assouplissement monétaire
- 11 **INTERVIEW**
Dans la finance, les règles du succès sont définies au masculin
- 12 **ANALYSES**
To beer or not to beer
Comment l'université a tué la diversité de la pensée économique
Même coupée du réel, la finance l'affecte
- 18 **ACTUS**
- 20 **FINANCE SOLIDAIRE**
S'impliquer dans l'économie sociale
- 21 **CAMPAGNE**
Les seniors encore plus abandonnés
- 22 **MONNAIES CITOYENNES**
Les monnaies en confinement
- 23 **LES EXPERT·E·S DU QUOTIDIEN**
Gratter et gagner, c'est possible ?
- 24 **RÉGIONS**
- 30 **LE MOUVEMENT FINANCITÉ**
- 32 **SANS FILTRE**



CE QUE VOUS EN DITES EN DIRECT DE NOS RÉSEAUX SOCIAUX

Maintenir son investissement dans une compagnie pétrolière peut-il se justifier si le but est d'influencer sa politique ?

La recherche pétrolière est un travail de longue haleine et les contrats conclus à long terme ne peuvent pas être dénoncés si facilement. Mais ce qui est inacceptable, c'est de glisser de tels investissements dans des fonds soi-disant durables. C'est une tromperie ! Ce sont les formes les plus polluantes (pétrole de schiste et sables bitumineux) qui doivent être pénalisés. Leur rentabilité est par ailleurs faible. Une taxe CO2 pourrait empêcher leur développement.
Roger B.

Ce n'est évidemment pas cela que les banques recherchent, mais simplement une rémunération aussi élevée que possible. Je n'ai pas d'écho d'interventions critiques des banques par rapport aux sociétés pétrolières et à leurs stratégies ou par rapport à d'autres investissements dans la filière des énergies fossiles. Il est cependant exact par ailleurs que les sociétés pétrolières semblent petit à petit s'infléchir dans le sens de la reconversion, mais c'est timide et partiel. Et ceci est indépendant des banques, semble-t-il.
J.-P. Binamé

Toutes les entreprises doivent-elles bénéficier d'aides d'État suite à la crise du Covid-19, y compris celles dont l'activité ne serait pas compatible avec les Accords de Paris ?

Il faut certainement poser la question, mais aussi pour les grandes entreprises, qui sont détenues par qui ? Et combien de ces aides vont finir à se dorner la pilule dans les paradis fiscaux ? Toute réponse est bienvenue.
Heidi Nardon

INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER
GOOD MONEY ET RÉAGISSEZ SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX : WWW.FINANCITE.BE + f

CONFINONS LA FINANCE !

Bernard Bayot

Pour protéger les plus faibles, nous avons restreint nos libertés fondamentales afin de limiter la propagation de la pandémie de Covid-19. Ce n'est que justice. Dans le même temps, le premier numéro du magazine #Investigation de la RTBF a mis en lumière : même sous le couvert d'investissements durables, les banques y cachent parfois des secteurs controversés. Notre argent finance le sale, le toxique voire le guerrier. La question que ce choc des actualités nous pose : devons-nous laisser la finance débridée ? Ou faut-il, elle aussi, la confiner et l'inscrire dans un cadre strict, celui de l'intérêt de chacun·e ?

C'est cette question que se sont posés les 116 000 membres de la nouvelle coopérative bancaire NewB. La même que se sont posés toutes celles et ceux qui ont souscrit un des 115 produits financiers solidaires fournissant près de 300 millions d'euros, sans visée spéculative et moyennant une rémunération limitée, à la réalisation d'opérations qui présentent une valeur ajoutée pour l'humain, la culture et/ou l'environnement. Ces citoyen·ne·s montrent l'exemple, le cadre légal doit maintenant le suivre pour que les marchés financiers soient soumis aux impératifs de la société, sa planète et ses habitant·e·s. Trois pistes concrètes pour encadrer trois niveaux d'engagement.

La première concerne l'ensemble des flux financiers privés. Une recherche récente des Amis de la Terre France et Reclaim Finance révèle que Société Générale, Crédit Agricole, Banque Populaire Caisse d'Épargne (BPCE) et BNP Paribas ont financé à hauteur de 24 milliards de dollars la production, le transport et l'exportation de pétrole et de gaz de schiste depuis l'adoption de l'Accord de Paris. Cela suffit ! La loi doit enfin canaliser la finance avec des règles contraignantes et mettre fin à l'impunité de ceux·celles qui torpillent les efforts collectifs pour lutter contre les énergies fossiles.

La seconde concerne la pantalonnade des fonds pseudo éthiques qui nous font prendre des vessies pour des lanternes. Déjà, la création d'une catégorie d'investissement dit « socialement responsable » en dit long sur le monde de la finance. Comme si tous les autres investissements avaient le droit d'être socialement irresponsables. Mais, en plus, les intitulés de ces fonds auto-qualifiés d'éthiques ou de durables sont souvent trompeurs car on y trouve, par exemple, des multinationales de l'agro-business actives dans l'huile de palme ou des compagnies d'armement. D'urgence, il faut que le·la législateur·rice fixe une norme de qualité minimale à respecter pour pouvoir encore utiliser de pareilles appellations.

Enfin, la troisième piste concerne la finance solidaire. L'engagement financier des citoyen·ne·s en faveur du bien commun et de la cohésion sociale mérite d'être soutenu et encouragé par les pouvoirs publics. En particulier dans cette période charnière où, après la pandémie, favoriser une relance intelligente qui offre un impact social et environnemental à la hauteur des nécessités du moment suppose, plus que jamais, de mettre l'exigence de cet impact au-dessus des considérations de rentabilité. ■



QUI SOMMES-NOUS ?

Financité est un mouvement qui rassemble des citoyen·ne·s et des associations qui contribuent ensemble à remettre la finance et l'économie au service des citoyen·ne·s et de l'environnement. Pour Financité, encourager la transition écologique et sociale ainsi qu'œuvrer pour le bien commun passe par une finance

plus juste, éthique et solidaire. Au travers d'ateliers, de conférences, de formations, d'outils pédagogiques et d'accompagnement, Financité informe et mobilise pour changer la finance. Partout en Wallonie et à Bruxelles, des groupes de citoyen·ne·s se sont déjà formés pour développer des initiatives de monnaie locale et citoyenne, des coopératives de biens communs, des groupes d'épargne collective...

Tout le monde peut faire un premier pas pour renverser la machine financière. Parallèlement, Financité réalise des recherches sur la finance éthique et solidaire et développe des outils nouveaux pour le financement et la promotion de l'économie sociale. Le Financité magazine est une publication du Réseau Financité. Son but est de faire connaître la finance responsable et solidaire à un public le plus large possible.

Écriture : L'écriture inclusive et la féminisation des noms sont employés dans cette publication, quitte à parfois faire des « fautes » de française assumées, mais remplaçant les femmes et les hommes sur un pied d'égalité.
Rédaction : rue Botanique 75, 1210 Bruxelles - Tél : 02 340 08 60 - info@financite.be - www.financite.be
Éditeur responsable : Bernard Bayot
Ont collaboré à ce numéro : Bernard Bayot, Anne Berger, Adèle Bero, Eric Dewaele, Anne Fily, Nicolas Franka, Morgane Kubicki, Claire Maraval, Danaé List, Adrien Louis, Didier Palange, Valéry Paternotte, Joëlle Tétart.
Graphisme et mise en page : Louise Laurent & Elise Debouyn
Photo de couverture : © BRYAN R. SMITH - Reporters
Impression : Les Éditions de l'Avenir
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

LES DIVIDENDES DANS LE FEU DE L'ACTION

Début avril, toutes les grandes banques européennes (ou presque) ont annoncé de concert qu'elles renonçaient au paiement du dividende. Il faut soutenir la relance économique, aider les petites entreprises, accorder des reports de paiement aux particulier·ère·s. Le secteur annonce vouloir « prendre ses responsabilités » et « faire preuve de solidarité ». Mais surtout, il va aussi falloir faire face à des pertes importantes pour ce secteur qui se plaint depuis plusieurs années déjà de sa rentabilité trop faible. L'autorité de contrôle prévient : ce n'est pas le moment pour les banques d'être généreuses avec leurs actionnaires.



© Andreas Arnold

QUI VEUT GAGNER DES DIVIDENDES ?

Pour les banques, il n'est pas question de distribuer de dividendes cette année. L'idée est de garder des réserves pour relancer l'économie, mais surtout de se préparer à essayer de lourdes pertes.

Morgane Kubicki

On aurait pu croire à une mauvaise blague de premier avril. BNP Paribas réclame son dividende à BNP Paribas Fortis. Et pas qu'un peu. Paris exige près de 2 milliards d'euros, soit la quasi-totalité du bénéfice de sa filiale belge. Les politiques s'indignent : « tout doit être mis en œuvre pour empêcher le versement de dividende de BNP Paribas Fortis vers Paris », scande Ecolo. Car cela fragiliserait l'entité belge et, surtout, la priverait de la possibilité de soutenir l'économie du pays.

2 avril, c'est le soulagement. Paris renonce à verser un dividende à ses actionnaires et ponctionner le bénéfice de la filiale Fortis. A-t-elle entendu le message belge ? Ou a-t-elle eu peur de se faire taper sur les doigts par la Banque centrale européenne ?

Quelques jours plus tôt, les banques européennes ont en effet reçu une lettre de leur autorité de contrôle. La Banque centrale européenne (BCE) leur demande la plus grande prudence. Vu les difficultés économiques à venir et afin d'absorber les pertes futures, les instructions sont les suivantes : « ne pas verser de dividendes pour les exercices 2019 et 2020 jusqu'au 1^{er} octobre prochain, au moins. » La lettre est officiellement une recommandation et pas une injonction, mais les institutions qui ne la prendraient pas en compte sont tout de même priées de se justifier.

Pourquoi interdire le dividende ?

Pourquoi la BCE s'intéresse-t-elle soudain aux dividendes des banques ? « Il y a déjà le problème des filiales de groupes internationaux. Si une maison-mère réclame son dividende à une filiale, cela pourrait accentuer la fragilité de certaines, ce qui ne serait pas une bonne nouvelle », commence Georges Hübner, professeur à l'Université de Liège. Deuxième explication : elle a peur pour la solidité de banques



européennes. « Quand la BCE annonce qu'elle recommande aux banques de ne pas verser de dividendes, c'est surtout qu'elle voyait bien arriver des pertes importantes », avance l'ex-banquière et conférencière Aline Fares. Vrai, la saison de publication des résultats des banques montre en effet des signes inquiétants et des pertes importantes. Et l'ex-banquière ajoute alors : « La BCE n'a pas conditionné l'accès à son programme de soutien que si elles renoncent au paiement du dividende. »

La saison de publication des résultats montre déjà de grosses pertes dans le chef des banques.

Il faut en effet préciser que, parallèlement, la Banque centrale européenne mène toujours son grand plan de soutien à l'économie qui consiste principalement à offrir des liquidités aux banques. Beaucoup de liquidités (lire page 10). Alors le député européen Philippe Lamberts propose une autre explication : « le secteur privé va recevoir un soutien considérable du secteur public. Ce serait imbuvable pour les contribuables de voir que les actionnaires en sont



les bénéficiaires. » Avant de s'attaquer aux vieilles habitudes des banques : « elles savent bien que même si elles ont une politique de distribution de dividende trop généreuse qui les mettraient en difficulté, les pouvoirs publics ne les laisseraient jamais tomber. Devoir interdire le dividende, c'est la meilleure preuve que l'on n'a pas fait les réformes nécessaires dans ce secteur ».

Plus la banque distribue de dividende, moins elle a de réserves. Et des réserves justement, il y en a de moins en moins. Car la Banque centrale européenne a aussi décidé de diminuer les exigences de capital, histoire de pousser les institutions financières à prêter plus. L'équation est simple : si la banque doit constituer moins de réserves pour octroyer un prêt, elle peut techniquement prêter plus. Avec ça, on espère que ces assouplissements serviront à relancer l'économie et n'atterriront pas dans la poche des banquier-ères.

Les « petit-e-s » investisseur-euse-s qui compteraient vraiment sur le revenu des dividendes sont très peu nombreux-ses

Personne ne veut être actionnaire d'une banque
Vaste programme. Car côté actionnaires, on attend évidemment un dividende. Et la Banque centrale européenne n'a pas techniquement interdit d'en donner. Alors dans les banques, on serait bien tenté d'offrir une rémunération à ses actionnaires histoire

de s'assurer qu'il y en aura toujours si les temps se font difficiles, non ? « La plupart des actionnaires voudraient un dividende maximum. Actuellement, un euro investi dans ce secteur en vaut la moitié sur le marché car les investisseur-euse-s ne sont pas intéressé-e-s par ces titres. Revendre n'est donc pas une option au risque de faire une grosse perte. Le seul rendement à espérer est le dividende. Être actionnaire d'une banque, c'est une malédiction », affirme Georges Hübner.

Aux États-Unis, alors même que les pressions sont fortes, les banques américaines ont pour l'instant prévu de maintenir un généreux dividende. Histoire de remercier leurs actionnaires, mais aussi de montrer une « bonne santé » financière et ainsi séduire des investisseur-euse-s potentiel-le-s.

Distinguons tout de même les investisseur-euse-s. Car pour justifier les versements, on mentionne souvent les petit-e-s porteur-euse-s qui eux-elles, comptent sur leurs investissements boursiers. Sont-ils-elles nombreux-euses ? Chez BinckBank et Bolero, deux plateformes dédiées aux investissements en ligne, on constate une hausse spectaculaire du nombre d'ouvertures de comptes en mars (fois 3 chez BinckBank par rapport à la moyenne mensuelle et plus 700 % chez Bolero par rapport à la même période l'année dernière). Il y aurait donc un intérêt. Mais en

réalité, chez les Belges dont le patrimoine ne dépasse pas 206 000 euros (et qui compteraient donc sur ces revenus, par opposition à une population plus aisée qui peut encaisser ce choc), moins d'1 % possède des actions. Et sur l'ensemble des Belges, les chiffres de la Banque nationale montrent que moins d'un quart possède une pension complémentaire sous forme d'assurance-vie. Peu de particulier-ère-s sont donc directement ou indirectement (via un fonds d'investissement ou de pension) actionnaires d'une banque.

Pour les investisseur-euse-s professionnel-le-s, difficile de croire que le dividende est leur souci principal. Selon le professeur américain Michael Hudson, la durée moyenne de détention d'une action serait de 22 secondes. En analysant les données de la bourse de New York, on n'arrive certes pas vraiment aux mêmes chiffres. Politifact, un site spécialisé dans la vérification des faits, a estimé que la durée de détention était passée de 8 ans et 4 mois en 1960 à 1 an et 2 mois en 2000. Aujourd'hui, selon les données de la Banque mondiale et du Crédit Suisse, la durée de détention des actions se situerait entre 4 et 8 mois. Reste une grande inconnue : on ne sait pas si ces chiffres prennent en compte le trading à haute fréquence. Mais on peut tout de même sans trop prendre de risque affirmer que le secteur financier a plutôt une vision à court terme de son achat.

Les dividendes distribués chaque année auraient quasi doublé en 10 ans.

Si on interdisait les dividendes ?

Les actionnaires ne cessent de recevoir des dividendes de plus en plus extravagants. Selon le gestionnaire d'actifs Janus Henderson, qui publie l'indice des dividendes mondiaux, ils auraient quasi doublé (+95 % au total) depuis 2009. « Les investisseurs ont, en 2019, perçu 694 milliards de dollars de dividendes de plus qu'il y a dix ans. Les sociétés ont également versé, à travers le monde, le montant impressionnant de 11 400 milliards de dollars au cours des dix dernières années », précise Janus Henderson.

Même constat dans les entreprises françaises faisant partie du CAC 40. Oxfam et Basic estiment qu'elles ont reversé plus de deux tiers de leurs bénéfices à leurs actionnaires, ne laissant que 27,3 % aux réinvestissements et 5,3 % aux salarié-e-s depuis 2009.

Alors si les actionnaires ne cherchent pas en priorité de dividendes, comment expliquer que l'on en offre un plus chaque année et que celui est souvent versé

au détriment d'investissements louables. Et si on interdisait tout simplement d'en verser dans le secteur bancaire ? « Quelle est la place des dividendes dans l'histoire ?, s'interroge Aline Fares. C'est une part des profits générés par l'entreprise qui est récupérée par les actionnaires. En fait, on vide l'entreprise d'une partie des profits générés et de certaines ressources qui normalement viennent augmenter ses fonds propres. »

« Il est normal que les actionnaires qui prennent des risques en investissant leur argent soient rémunérés, estime quant à lui Philippe Lamberts. Mais le problème du capitalisme actionnarial, c'est que cela fait 30 ans que tout tourne autour de l'actionnaire avec une gestion très court-termiste des profits. »

Et si la question n'était pas tant celle de verser un dividende, cette année ou pour toutes les autres, mais d'avoir une réelle vision sur ce à quoi pourrait servir cet argent et consolider la banque et ses effets à long terme. « La Banque centrale européenne passe son temps à injecter des liquidités dans un système financier qui n'a pas du tout été transformé. Demander de ne pas verser de dividende cette année est une mesure de plus pour s'assurer qu'elles aient assez de liquidités. Mais les mêmes causes produisant les mêmes effets, l'argent arrive toujours dans les mêmes poches », regrette l'ex-banquière Aline Fares.

Posons-nous la question. Les grandes banques cotées devraient-elles vraiment publier des résultats 4 fois par an, au risque que les investisseur-euse-s ne voient pas plus loin que le trimestre suivant ? Faut-il accepter qu'une partie des dirigeant-e-s reçoivent des rémunérations liées au cours de l'action qu'ils gèrent, les poussant peut-être à penser un peu trop au cours de l'action plutôt qu'à la plus-value de leur activité ? Est-ce normal que les banques aient sauté sur l'occasion pour communiquer au grand public que, comme le demande la Banque centrale européenne, elles ne verseraient pas de dividendes cette année (ou au moins jusqu'en octobre) afin de soutenir au mieux l'économie de leur pays, mais que rien n'ait été dit sur les généreux bonus des banquier-ère-s ? Un point qui a pourtant, lui aussi, été soulevé par l'autorité de contrôle, en même temps que la question du dividende, mais qui n'a pas trouvé d'écho. ■



© Christoph Scholz

UN PEU D'AUTORÉGLULATION

À côté du secteur bancaire, beaucoup d'entreprises ont annoncé une réduction de leur dividende, parfois même au profit de leur employé·e·s.

Morgane Kubicki

■ Finalement, D'leteren ne procédera pas à l'augmentation de dividende prévue en début d'année. Au lieu de ça, le distributeur automobile, versera les 15 cents par action qui devaient atterrir dans les poches des actionnaires à un fonds de solidarité pour les collaborateur·rice·s touché·e·s par la crise. Les plus mauvaises langues crieront au « social washing » (pratique qui consiste à masquer des mauvaises pratiques internes avec de beaux messages au public). Reste que les actionnaires familiaux de D'leteren possèdent encore une grosse moitié des actions du groupe. La décision vient donc de là.

Car tous n'ont pas été aussi francs. Chez Solvay, qui a également annoncé la constitution d'un fonds de solidarité, le dividende a bien été maintenu tel quel. Mais le groupe de chimie incite parallèlement ses actionnaires à verser un tiers de leur dividende final à ce fonds. Rien de contraignant.

On peut se demander s'il ne conviendrait pas d'instaurer des limites de distribution de dividende aux entreprises hors secteur bancaire également. Sauf que si la Banque centrale européenne est compétente pour s'adresser aux institutions financières, ce sont aux États que revient la décision pour les autres entreprises. En France, la communication a été vite tranchée : pas de distribution de dividende pour les sociétés qui reçoivent des aides d'État. En Belgique, rien n'est encore officiellement décidé et la décision d'octroyer ou non des dividendes est bien plus complexe que ça.

LE BONUS DES LES BANQUIER·ÈRES

À côté de la non distribution du dividende, la Banque centrale européenne a également demandé aux banques qu'elles fassent preuve d'une « extrême modération » en ce qui concerne les rémunérations variables. Et si les annonces de suspension (au moins jusqu'en octobre) se sont succédé, on ne peut pas dire que les institutions financières aient été nombreuses à communiquer sur les bonus des banquier·ère·s. Contrairement aux dividendes, les bonus auraient, eux, déjà été payés et il serait difficile de revenir en arrière.



Solvay a décidé de maintenir son dividende, mais encourage les actionnaires à reverser une partie à un fonds de solidarité.

Un manque à gagner de plusieurs milliards

Prenons l'exemple d'AB Inbev. Ce grand brasseur mondial, qui vient d'annoncer une perte de plusieurs centaines de millions d'euros au premier trimestre, a décidé de diminuer son dividende de moitié, mais de le maintenir tout de même, quitte à devoir s'endetter pour le verser. La pratique peut poser question.

L'année dernière, la réduction du dividende d'AB Inbev représentait un manque à gagner de 350 millions pour l'État belge.

Mais avant que le gouvernement n'interdise tout bonnement le versement des dividendes, il faut aussi comprendre que l'annulation de ces derniers creuse au passage le déficit budgétaire. Car l'État, via le précompte mobilier, encaisse sa part sur la distribution des dividendes. Avec les annulations et les diminutions annoncées ces dernières semaines, le manque à gagner pourrait atteindre 2 milliards d'euros. L'année dernière par exemple, la réduction de moitié du dividende d'AB Inbev avait déjà privé le budget de l'État de 350 millions d'euros. Et c'est sans compter sur les sociétés dont l'État est directement actionnaire. Des banques comme BNP Paribas et Belfius, mais aussi Bpost ou encore Proximus. ■

LE SOCIAL AVANT LE CAPITAL

Dans les coopératives agréées, la distribution du dividende doit respecter un plafond. Mais ce dernier peut sembler trop élevé.

Morgane Kubicki

■ Il existe un lieu où les dividendes des sociétés sont limités en tout temps : ceux des coopératives agréées. En effet, les coopératives qui ont obtenu l'agrément du Conseil national de la coopération sont tenues de préserver une partie de leurs ressources. Et les coopérateur·rice·s ne sont officiellement pas à la recherche du seul rendement : « *le-la coopérateur·rice n'adhère pas par esprit de lucre, mais souhaite apporter son aide à un projet qui dépasse ses seuls intérêts. La forme coopérative permet à ses associé·e·s de développer un autre rapport avec la société que celui de simple investisseur·euse : les associé·e·s des sociétés coopératives agréées ont en général une autre qualité qui est liée à l'objet social de la société coopérative* », précise bien le Conseil national de la coopération.

Les coopératives agréées sont tenues de respecter un dividende maximum de 6 %.

Un retour sur investissement limité donc, mais de façon assez large, car le maximum reste fixé à 6 %. Dans les faits, la plupart des coopératives proposent des dividendes bien plus faibles. Dans les coopératives de microcrédit qui octroient des prêts dans les pays en voie de développement, comme Alterfin ou Oikocredit, la rémunération des coopérateur·rice·s ne dépasse par exemple pas 1 %.

Ce sont les coopératives actives dans le secteur des énergies renouvelables qui sont généralement les plus généreuses. Chaque année, plusieurs coopératives atteignent ou se rapprochent grandement de cette limite, notamment dans le secteur des énergies renouvelables. La coopérative Allons en vent, qui gère 8 projets d'éoliennes, chaudières ou installations photovoltaïques, propose par exemple ce dividende plafond depuis plusieurs années. C'est ce qui est à nouveau proposé cette année.

Un plafond trop élevé ?

La question peut donc légitimement être posée : si les coopératives agréées doivent faire passer le travail avant le capital,

cette limite de 6 % est-elle trop laxiste ? Bien que les risques pris lorsque l'on achète une part de coopérative ne soient pas comparables à un compte d'épargne, ces derniers ne dépassent aujourd'hui pour la grande majorité pas le minimum légal de 0,11 % (taux de base et prime de fidélité comprise). La différence est de taille.

En réalité, ce plafond qui paraît élevé a été fixé il y a plusieurs années, dans un environnement aux taux moins serrés, où cette limite pouvait sembler constituer un maximum raisonnable. En tant que coopérative, demander l'agrément tout en se sachant plafonné dans la rémunération des coopérateur·rice·s est déjà une avancée en soi.

Pour aller plus loin, il est possible de demander à devenir « entreprise sociale » (anciennement « société à finalité sociale »). Ici, la société a pour but principal de générer un impact sociétal positif et, en plus de la limite imposée sur le dividende, la plus-value lors de la revente de ses parts n'est pas permise. ■



Ce sont en général les coopératives du secteur des énergies renouvelables qui sont les plus généreuses.

L'assouplissement monétaire

ou Quantitative Easing (QE)

Derrière une kyrielle de mots techniques et de programmes alambiqués qui prétendent sauver l'économie européenne se cachent en réalité un financement public du secteur bancaire et des grands groupes internationaux. Explication.

Nicolas Franka

Depuis la crise des subprimes et à nouveau lors de cette crise du Covid-19, la Banque centrale européenne (BCE) promet de faire « tout ce qu'il faut » pour sauver l'euro et le système banc-financier européen. Pour ce faire, elle permet aux banques commerciales d'accéder à un puits quasi sans fond d'argent fraîchement imprimé (ou plutôt tapé sur un clavier d'ordinateur).

En effet, la BCE détient le pouvoir de créer autant d'unités de compte (appelés euros) qu'elle le désire. Et elle ne s'en prive pas, avec déjà plus de 2 700 milliards créés depuis 2014. Mais où vont ces milliers de milliards ? Les traités européens interdisent à la BCE de financer directement les États dans les moments difficiles. Alors la BCE décide d'aider... le secteur financier.

Et oui, car ces fameux programmes permettent avant tout aux banques de revendre les titres et actifs dont elles souhaitent se débarrasser afin d'alléger leur bilan et de rétablir leur solvabilité. Pour peu qu'ils soient éligibles, la BCE les rachète.

Cela va-t-il aider l'économie réelle ?

Ces nouveaux euros tout frais ne sont pas les mêmes que ceux dans votre portefeuille ou sur votre compte en banque. Il s'agit uniquement de réserves centrales. De la monnaie exclusivement destinée à circuler entre

les agents du secteur bancaire sur ce qu'on appelle le marché interbancaire (dont nous parlions dans notre numéro de mars). Place virtuelle où la BCE et les banques commercent entre elles.

Ces liquidités n'ont donc aucune raison, *a priori*, de finir dans l'économie réelle. Le seul espoir étant que le secteur bancaire daigne regarder du côté de l'économie réelle en prêtant de l'argent aux ménages et petites entreprises grâce à ses réserves plutôt que vers les marchés financiers. Vœux pieux.

Alors, qui en profite ?

Comme on a pu le voir depuis la mise en place de ces programmes à grande échelle en 2014, l'impact pour les citoyen-ne-s est risible. Après 6 ans de pratiques et plus encore au Japon et aux États-Unis, le constat est sans appel : ces programmes favorisent d'abord les banques et les grands groupes internationaux.

Car le diable est dans les détails, et notamment niché dans les centaines de pages qui établissent les règles de fonctionne-

ment de ces programmes. Quels titres une banque peut-elle revendre à la BCE ? Uniquement ceux jugés éligibles. Il y a d'une part, les obligations d'États, ce qui revient en quelque sorte à refinancer les États mais en laissant les juteuses marges de cette création monétaire au secteur bancaire. Car puisque les banques savent qu'elles pourront revendre ces obligations à la BCE au

moindre problème, elles n'ont plus aucun frein pour les acheter. D'autre part, il y a les titres de grands groupes cotés en bourses qui ont vu leur cote, justement, croître significativement à la suite de ces assouplissements.

Le nouveau programme annoncé et ses 750 milliards (extensibles) changera-t-il la donne pour permettre de financer, par exemple, la transition verte tant nécessaire ? Non. Le message de la BCE est clair : « aucun critère vert ne sera appliqué ».

Les critères d'achats des titres des grands groupes sont, eux, reconduits. ■

VOUS POUVEZ RETROUVER TOUTES LES ANALYSES DE FINANCITÉ SUR LE SUJET DANS LA RUBRIQUE BIBLIOTHÈQUE DU SITE WWW.FINANCITE.BE

VALÉRIE BOUSSARD professeure de sociologie à Paris Nanterre



© 1242

« DANS LA FINANCE, LES RÈGLES DU SUCCÈS SONT DÉFINIES AU MASCULIN »

Le milieu de la finance laisse peu de place aux femmes. Pour Valérie Boussard, c'est toute la culture professionnelle qui est à revoir.

Propos recueillis par Morgane Kubicki

pas qu'elles désirent prendre moins de risques, mais c'est parce qu'elles rencontrent plus d'obstacles pour faire carrière dans les secteurs financiers plus établis.

Quels sont les obstacles auxquels vous faites référence ?

Rentrer dans le secteur financier est la première question. Cela peut être plutôt facile, mais à condition qu'elles choisissent certains secteurs. Obtenir un poste en banque commerciale est plus évident qu'en banque d'affaires. C'est aussi parce que les postes proposés leur semblent plus acceptables. Certains postes demandent une disponibilité temporelle extrêmement importante. Elles savent que cela risque d'être peu compatible avec une vie de femme ou de famille qu'elles envisagent peut-être. Il y a donc un premier phénomène d'autocensure. Ensuite, dans la progression, cela ne se fait pas seulement sur le fait d'adopter certains comportements, mais aussi sur la disponibilité temporelle. Les instances chargées d'évaluer et accorder des promotions sont moins enclines à promouvoir les femmes à cause de ce stéréotype, que cela soit vérifié ou non.

Que faudrait-il mettre en place pour faciliter les carrières des femmes dans la finance ?

Cette question renvoie aux critères qui font la professionnalité dans ce secteur et la façon dont il juge la compétence. Par exemple, la disponibilité temporelle va de pair avec la culture professionnelle. Dans tout le secteur de la banque d'affaires, la culture demande une très grosse intensité de travail. Le professionnalisme des employé-e-s est entre autres jugé au fait d'accepter cette charge très lourde avec une certaine docilité. C'est par là qu'il faut commencer. ■

Le système financier serait-il mieux géré si une plus grande proportion de femmes s'y trouvait ?

On ne peut pas parler de la finance au sens large, parce que ce n'est pas homogène. Il y a des secteurs où les carrières des femmes sont plus faciles, en banque commerciale par exemple. Et puis il y a des carrières qui ne sont pas financières, comme les ressources humaines. Mais ce dont j'ai pu m'apercevoir dans mes enquêtes, c'est que dans le système actuel et la façon dont il produit les élites, les femmes qui veulent accéder au plus haut niveau des entreprises doivent adopter les codes de ces entreprises. Or, les règles du succès y sont définies au masculin. On sélectionne donc des femmes qui ont les mêmes caractéristiques que les hommes. Si on avait eu des femmes à la tête des banques en 2008, comme le suggère Christine Lagarde, je ne suis pas sûre qu'elles se seraient comportées différemment.

Le secteur financier a donc des « traits masculins », pourquoi ?

C'est sûrement le produit d'une histoire, d'un milieu qui, dès le départ, comptait beaucoup d'hommes et donc une culture professionnelle de type masculine. Ce qui est considéré comme des compétences professionnelles sont des caractéristiques comme être agile avec les chiffres ou garder une distance émotionnelle avec ce que l'on traite. Or, ces caractéristiques sont vues dans nos sociétés comme masculines. Lorsque l'on applique cette grille de lecture, on a tendance à choisir des hommes.

Le fait d'être plus enclin à prendre des risques fait partie de ces caractéristiques ?

Les études ne permettent pas de dire avec certitude que les femmes prennent moins de risques que les hommes. C'est aussi une histoire de construction sociale et d'environnement. Si vous regardez le secteur artistique par exemple, je ne suis pas sûre que l'on puisse dire que les femmes prennent moins de risques. Pour moi, c'est un stéréotype. Mais pour peu que cela soit vrai, c'est qu'on les encourage à en prendre moins. Ce n'est

POUR ALLER PLUS LOIN : De la même autrice : « Celles qui survivent : dispositions improbables des dirigeantes dans la finance », dans *Travail, genre et société* n°35, janvier 2016 et *Finance at work*, Routledge, 2017



To beer or not to beer

Relocaliser la filière brassicole ? Dans un pays qui exporte plus qu'il ne consomme, il convient surtout de parler de la taille des brasseries.

Valéry Paternotte

« La bière est un produit délicieux soumis à accise. » Voilà comment débute une très sérieuse brochure éditée par le Service public fédéral des Finances qui indique que les petites brasseries indépendantes peuvent bénéficier d'un taux d'accises réduit.

Pour cela, plusieurs conditions sont requises : une production annuelle qui ne dépasse pas 200 000 hectolitres (un volume bien large pour la Belgique, car même la brasserie de Chimay, la plus importante des brasseries artisanales, remplit cette condition), une entreprise indépendante du point de vue juridique, économique et matériel et qui ne travaille pas sous licence. La directive européenne indique alors que le taux peut être réduit de moitié.

C'est ce qui est appliqué en France. Mais c'est loin d'être le cas en Belgique, où la réduction du taux semble très légère (même pas 15 % pour les plus petites brasseries). Selon un microbrasseur interrogé dans le cadre de notre enquête, les accises représentent environ un sixième du prix brasserie pour une bière « triple » (elles dépendent du taux d'alcool). Puisque la TVA se calcule sur le prix accises comprises, l'impact sur le prix final représenterait plus de 0,5 euro sur une bouteille de moins de 3 euros. Pas rien !

La question est moins ici de faire du droit fiscal comparatif ou du plaidoyer pour une révision des droits d'accises (ce n'est ni notre métier ni le propos), mais plutôt de faire l'inventaire des avantages réels (et parfois fantasmés) de la production de bière dans de petites brasseries. Après tout, si un taux réduit existe, il faut pouvoir justifier que ce théorique avantage fiscal correspond à un avantage pour la collectivité.



© Brasserie de la Senne

Une opération possible

Vérifions d'abord que l'opération soit réalisable. La demande de bière en Belgique est d'environ 7 millions d'hectolitres par an. Cela correspondrait à 7 000 microbrasseries produisant chacune 1 000 hectolitres. Cela paraît énorme, mais ce n'est en fait que le gros double du nombre de brasseries que l'on comptait au début du 20^e. Si l'on se fie à la directive citée plus haut pour la définition des « petites » brasseries, il en faudrait à peine 35 pour combler les besoins des Belges. Il ne s'agit donc pas d'un obstacle particulier. Notons au passage que la Belgique est un des rares pays qui exporte plus qu'elle ne consomme. Une opération, en soi, pas très locale...

Vu les habitudes de consommation des Belges, qui boivent essentiellement des pils (plus de 70 % du marché), cela supposerait tout de même que les petites brasseries en produisent. Certes, cela a commencé : la Brasserie de la Senne à Bruxelles produit la Zenne pils et renoue ainsi avec une tradition pas si lointaine, mais il faudrait rapidement faire des émules si l'ambition est de prendre des parts de marché solides aux macrobrasseries. Notons que la Zenne pils se vend aux professionnels, aujourd'hui déjà à 2,6 €/l alors que la Jupiler se vend à 2,4 €/l. Autant dire au même prix. La brasserie Dupont produit elle la Redor pils depuis plusieurs années.

Des ingrédients insuffisants

Mais pour certain-e-s, comme la Brasserie du Renard à Grez-Doiceau, localiser la production de bière c'est aussi en relocaliser les ingrédients. Et là, on est loin du compte ! La Belgique est

clairement importatrice d'orge brassicole et de houblon. En produire en Belgique ne serait pas impossible en termes de surfaces, mais nécessiterait évidemment des arbitrages sérieux. Il faudrait par exemple consacrer des terres jusqu'ici réservées à l'alimentation animale.

Et, vu que tous les houblons ne se cultivent pas forcément bien en Belgique, certain-e-s craignent que cela conduise à une perte de diversité. D'autres répondront que cette dernière pourrait être compensée par les parts de marché grignotées à un brasseur industriel, pour qui la standardisation est un objectif majeur.

Les cafetiers bénéficieraient d'une plus grande diversité dans l'offre de bières.

Une plus grande diversité s'observerait aussi au niveau de la distribution. C'est la fameuse problématique des « contrats de brasserie » bien décrite dans un article de Medor¹ et déjà pratiquée dans les brasseries londoniennes du 18^e siècle. Les contrats d'exclusivité passés entre brasseur-euse et cafetier-ère sont parfois bénéfiques, mais le plus souvent l'exercice d'un rapport de force au détriment du-de la cafetier-ère et de la diversité.

Une moindre concentration du marché pourrait aussi réduire le poids du lobby brassicole. Après tout, n'est-il pas étonnant qu'en Belgique, l'étiquette d'une bouteille de bière n'indique ni les ingrédients, ni sa valeur nutritionnelle, ni même la brasserie où le produit a réellement été brassé ?

Emploi et taxes

Là où les avantages pourraient être les plus déterminants, c'est en termes d'emplois et de fiscalité. En effet, il semblerait qu'à hectolitres égaux, il y a en moyenne onze fois plus de personnes

L'ÉCONOMIE LOCALE À L'ÉTUDE

Valéry Paternotte

Si, pour Financité, l'idée d'étudier l'éventuelle (re)localisation de divers secteurs avait germé avant la crise du coronavirus, cette situation assez inédite n'a fait qu'en renforcer la pertinence.

La pandémie de Covid-19 a eu le mérite d'attirer l'attention de tout le monde, plus ou moins sceptique au départ, sur l'absolue nécessité de relocaliser tout ou partie de la production, au moins de biens essentiels, dont les denrées alimentaires et le matériel médical.

Pour une résilience pleine et entière, il faut sans doute aller plus loin et relocaliser la prise de décision elle-même. Car si l'on peut trouver une alternative à une certaine mondialisation sauvage et dont on voit bien les ravages, que serait cette alternative, quelles en seraient les limites et quelles dimensions prendre en compte pour savoir si, en quoi et à quelles conditions, celle-ci serait utile ?

Nombre d'emplois, externalités environnementales, fuite des dividendes, évasion fiscale... les critères viennent rapidement à l'esprit. Mais quelles sont les caractéristiques et les contraintes propres à certains secteurs ? C'est ce que nous vous proposons d'étudier au travers ce nouveau cycle « économie locale ». ■

embauchées dans une brasserie artisanale que dans une brasserie industrielle comme Jupiler (aujourd'hui AB Inbev)². On peut citer les multiples dégraissages qui ont accompagné toutes les fusions-acquisitions dans l'histoire de notre champion « national »³.

On pourrait également citer l'évasion fiscale. Le réseau pour la justice fiscale souligne que le bénéfice réalisé par AB INBEV en 2015 en Belgique était de 924,6 millions d'euros et pour un impôt des sociétés de 127 000 euros, soit 0,01 %. Si le bénéfice avait été taxé au taux ordinaire de l'impôt des sociétés (33,99 %), ce sont 314 millions d'euros qui auraient dû être encaissés par l'État. ■

1. « Contrats brasserie : Le gérant face aux géants », *Médor* n° 13, décembre 2018

2. Chiffre cité par Patrick Böttcher, porte-parole de Slow Food Metropolitan Brussels, dans le mémoire de Margaux Guyot, « Néo-brasseurs : le revers des étiquettes » (UCL, 2018).

3. Romain Gelin rappelle dans le premier numéro de *Tchak* la construction de ce qui est aujourd'hui AB Inbev.

POUR ALLER PLUS LOIN : *Bièronomics, L'histoire du monde à travers la bière*, de Johan Swinnen, Devin Briski, De Boeck supérieure, 2019
« RELOCALISER LA FILIÈRE BRASSICOLE » DE VALÉRY PATERNOTTE, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE



Comment l'université a tué la diversité de la pensée économique

L'enseignement de l'économie néoclassique n'invite pas à la critique. Les étudiant·e·s se rebellent.

Adèle Bero et Morgane Kubicki

Harvard, 2 novembre 2011. Une centaine d'étudiant·e·s décident de quitter leur cours d'économie. Dans une lettre ouverte adressée à leur professeur, ils dénoncent : « *Aujourd'hui, nous sortons de votre classe, Economics 10, afin d'exprimer notre mécontentement à l'égard du parti pris inhérent à ce cours d'introduction à l'économie. Nous sommes profondément préoccupés par la façon dont ce biais affecte les étudiant·e·s, l'Université et notre société en général.* »

Si leur action fait du bruit, c'est parce que leur professeur n'est pas n'importe qui. Gregory Mankiw est l'auteur d'un des livres de référence des cours d'introduction à l'économie. Si bien qu'on présente généralement son ouvrage comme tel : le Mankiw.

Ce que les étudiant·e·s d'Harvard lui reprochent est plutôt simple. Le cours n'offre aucune ressource autre que ce qui est présenté par le professeur et ne donne dès lors que peu d'accès à des approches alternatives de l'économie. La théorie néoclassique (lire ci-contre) est de fait présentée sans vraiment de remise en question. Et neuf ans plus tard, ce manuel est toujours utilisé dans la grande majorité des cours d'introduction à l'économie.

Le problème

Les économistes néoclassiques s'appuient sur la théorie des ressources rares et de leur allocation. Les individus sont représentés par un « homo economicus », un agent rationnel qui cherche à maximiser son utilité (entendons par là son bien-être). Ses décisions sont donc parfaitement rationnelles et basées sur un calcul coût-bénéfice dans un marché libre. Ce dernier repose sur plusieurs hypothèses : le nombre d'offreur·euse·s et de demandeur·euse·s est si important qu'il n'a pas d'influence sur la production

ou le prix, les produits sont homogènes et la décision d'achat se fait uniquement sur base du prix, l'information est disponible et transparente, l'entrée et la sortie du marché sont libres (il n'existe par exemple de pas réglementation) et enfin, le travail et le capital circulent facilement.

Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi cinq ans d'études en économie pour comprendre que ces hypothèses ne sont quasi jamais vérifiées dans le monde réel. Quelques grands groupes détiennent des centaines de marques, la publicité crée des effets de mode, l'information permettant de comparer des centaines de produits n'est pas facile à trouver et encore moins à traiter, la mobilité des personnes est loin d'être totale, etc.

Lors de leurs cours, les professeur·e·s expriment bien évidemment l'invalidité (partielle) de ces hypothèses, mais cela n'empêche pas pour autant que les modèles enseignés durant l'entièreté du cours reposent sur celles-ci. Les enjeux sociétaux tels que les inégalités et les problèmes environnementaux, eux, sont peu étudiés, ou alors ajoutés sous formes « d'externalités ».

L'avis des étudiant·e·s

Durant l'année académique 2016-2017, Rethinking Economics Belgium a interrogé les étudiant·e·s en sciences économiques et de gestion sur ce qu'ils-elles pensaient de leurs études. Résultat : 64 % des étudiant·e·s estiment en effet que la façon dont l'économie est enseignée ne les invite pas à la critique des théories qu'ils-elles étudient. Ils-elles sont 66 % à penser qu'il devrait être possible de suivre une filière en économie moins mathématisée et plus ouverte aux autres sciences sociales. Cela ne signifie pas forcément qu'ils-elles veulent plus de cours de sciences sociales, mais plutôt qu'il faudrait les intégrer dans les cours d'économie existants.

À l'heure des gilets jaunes et des marches pour le climat, les inégalités économiques et les changements climatiques sont au cœur des enjeux sociétaux et le seront encore dans les années à venir. Une des critiques de la formation en économie est le manque d'intérêt pour ces enjeux. Pour 70 % des étudiant·e·s interrogé·e·s, les théories qu'ils-elles apprennent ne leur

permettent pas de bien expliquer la croissance des inégalités économiques. Ils-elles sont 66 % à penser, en revanche, que les théories se préoccupent suffisamment de comment faire croître les richesses.

L'impact des économistes sur la société

Il est peu de dire que les économistes ont une réelle influence. Si ils-elles semblent de plus en plus critiqué·e·s dans la sphère publique, ils-elles ont toujours encore une influence sur les décisions politiques. Dans ce contexte, l'absence d'esprit critique en économie au profit d'une pensée unique éloignée de la réalité est inquiétante. De façon caricaturale, si un·e économiste suit la logique néoclassique, l'intervention de l'État n'est pas nécessaire et les services publics devraient tous être privatisés (éventuellement à l'exception de monopoles naturels tels le réseau ferré).

Les hypothèses de la théorie néoclassique ne sont quasi jamais vérifiées dans le monde réel.

Selon une enquête réalisée par l'Economic School of Uclouvain auprès de ses étudiant·e·s diplômé·e·s en 2018, la majorité des étudiant·e·s en économie commencent leur vie professionnelle dans la consultation. Leurs idées ne se reflètent alors pas seulement dans les politiques, mais également dans la gestion des entreprises.

Comment espérer un changement du système économique vers des modes de production (plus) respectueux de l'humain et de l'environnement si les futur·e·s économistes sont formé·e·s à des théories basées sur la recherche de la croissance ? C'est pourquoi les économistes hétérodoxes ont bien plus à apporter aujourd'hui. Avec l'intérêt croissant des étudiant·e·s et futur·e·s étudiant·e·s en économie pour les enjeux sociétaux et environnementaux, il faut espérer que les programmes d'économie s'adaptent à eux plutôt que le contraire. Si ce n'est pas le cas, comptons sur eux-elles pour s'ouvrir à une analyse critique de leur cursus, pour en faire des économistes aptes à affronter les enjeux de demain. ■

POUR ALLER PLUS LOIN : « L'UNIVERSITÉ : LIEU DE REPRODUCTION DE LA PENSÉE NÉOCLASSIQUE », PAR ADÈLE BERO, DÉCEMBRE 2019, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE



© UCL

PETIT LEXIQUE DE THÉORIES ÉCONOMIQUES

ÉCONOMIE NÉOCLASSIQUE :

se focalise sur l'attribution la plus efficace des ressources limitées afin de maximiser le bien-être.

ÉCONOMIE NÉOKEYNÉSIE NNE :

proche de l'idée néoclassique, mais l'idée centrale repose sur l'équilibre général. Le déséquilibre est rare.

ÉCONOMIE POST-KEYNÉSIE NNE :

voit les économies capitalistes comme des systèmes hautement productifs, mais aussi instables et conflictuels. On considère que la demande effective ne permet pas le plein emploi et la pleine utilisation des capacités de production.

ÉCONOMIE MARXISTE :

ne voit pas l'économie comme un ensemble de transactions neutres, mais se focalise sur l'exploitation du travail par le capital, les luttes sociales et la distribution asymétrique du pouvoir.

ÉCONOMIE COMPORTEMENTALE :

observation du comportement humain et en particulier celle du comportement de décision économique.

ÉCONOMIE ÉCOLOGIQUE :

l'analyse porte sur les interactions entre l'économie, la société et l'environnement, avec pour objectif ultime la durabilité tout en considérant qu'il existe des limites absolues.

ÉCONOMIE ÉVOLUTIONNISTE :

se focalise sur le changement économique et analyse les effets de la croissance, l'innovation, l'évolution technologique ou encore le développement économique en général.

Source : plateforme d'e-learning Exploring Economics



Même coupée du réel, la finance l'affecte

On oppose souvent les termes d'économie réelle et d'économie financière. La première serait la somme des échanges concrets entre ménages, entreprises et particulier·ère·s alors que la seconde n'aurait aucun flux « réel » correspondant.

Claire Maraval et Valéry Paternotte

Dans les dépenses « réelles », l'argent utilisé sert à réaliser des dépenses concrètes. La finance est alors un outil au service d'interactions sociales essentielles : l'échange économique.

À l'autre extrémité, on trouve l'échange d'un actif financier contre un autre, sans aucun flux réel correspondant. Le marché des taux d'intérêt et des changes par exemple, est purement financier. Des agent·e·s peuvent tirer profit des variations des cours de certains actifs grâce à la spéculation, en multipliant des opérations de vente ou d'achat de titres, sans être intéressé·e·s par ces titres en soi, mais seulement dans la perspective future du profit. D'un outil, la finance devient une fin en soi.

Ce premier point est critiquable, mais c'est la démesure de cette économie spéculative par rapport à l'économie réelle, et les risques qu'elle fait courir à la société tout entière, qui est encore plus inquiétante. Car c'est notamment là qu'on réalise que les deux sont évidemment connectées ! Les pertes liées aux prises de risques excessives de la finance se répercutent le plus souvent sur des économies, des pays entiers. Si la crise financière à venir part cette fois de l'arrêt de l'économie suite au confinement Covid-19, l'histoire, depuis la crise des tulipes de 1637, est jalonnée de crises financières déclenchées par une finance toujours plus déconnectée du réel.

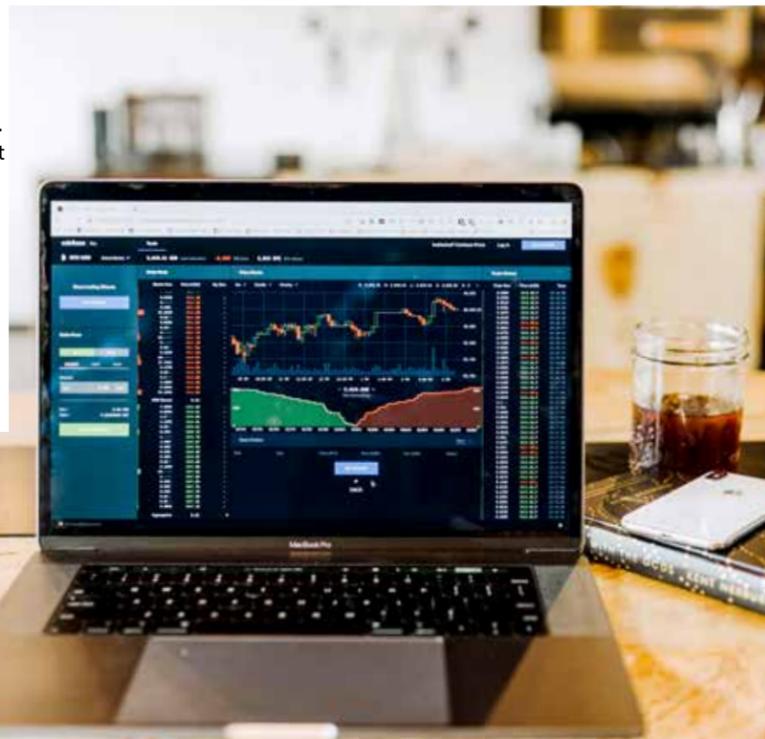
La croissance de l'activité financière est venue d'une expansion considérable du conditionnement, du reconditionnement et des échanges d'actifs existants.

Un peu d'histoire

Jusqu'à la fin du XVII^e siècle prévalaient en effet des crises de subsistance, étroitement liées à la production agricole et aux conditions météorologiques. En 1847, on assiste à une crise causée par une bulle spéculative sur les chemins de fer anglais et français. Elle est considérée comme la dernière crise « mixte », caractérisée par la combinaison d'importants problèmes agricoles et d'une spéculation financière et industrielle totalement

nouvelle. La spéculation devient par la suite l'une des causes les plus importantes des crises, que ce soit en 1873 avec le krach de la bourse de Vienne ou en 1929 avec le krach de la bourse de New York.

Or, la complexification des marchés financiers s'est encore accrue depuis. En 1972, deux nouveaux instruments financiers sont introduits sur les marchés : les contrats à terme¹ sur les devises et les options sur actions². En 1981, le premier swap³ est commercialisé à Wall Street. En 1984, une loi bancaire met en place la dématérialisation des actions et obligations en France. En 1994, les premiers Credit defaults swaps⁴ (CDS) sont créés par JP Morgan. On connaît bien maintenant le rôle que les produits dérivés ont joué dans la crise débutée en 2007.



© Austin Distel

Un vase clos

Plutôt que d'opposer une certaine finance à l'économie dite réelle, au risque de faire oublier les conséquences bien réelles que peuvent avoir les excès de ladite finance, on pourrait préférer l'expression de « financiarisation de l'économie ». Accélérée par la mondialisation et l'interconnexion des marchés financiers mondiaux, elle englobe deux idées : le recours croissant au financement externe (l'endettement) qui se traduit par une plus grande part du PIB provenant du secteur financier, et la logique de rentabilité à court terme des entreprises qui les pousse à prendre des décisions inefficaces à long terme.

Un trop grand poids du secteur financier fait courir à nos économies de réels risques systémiques. *A fortiori* si le secteur est lui-même composé d'institutions *too-big-to-fail*⁵. Plutôt que « trop gros pour faire faillite » il faudrait en fait dire « trop complexe et trop interconnecté pour faire faillite ». Ou peut-être « trop en vase clos », car la croissance de l'activité financière est venue d'une expansion considérable du conditionnement, du reconditionnement et des échanges d'actifs existants.

À partir de 1847, la spéculation devient l'une des causes les plus importantes des crises.

Parallèlement, comme les décrit minutieusement Myriam Van Der Stichele⁶, de multiples mécanismes permettent aux banques, elles-mêmes toujours plus énormes, de renforcer le développement de multinationales, déjà largement en position de force, en leur permettant d'imposer davantage de réductions des coûts à leurs fournisseur·e·s, avec des conséquences bien réelles sur des pans entiers de l'économie et l'environnement.

Le sujet est tellement capital que la majorité des mesures prônées par Financité dans son memorandum vise à limiter ces dégâts liés à la financiarisation excessive de nos économies : renforcer la stabilité financière, favoriser un partage plus équitable des richesses et décupler l'investissement solidaire pour le développement de projets à forte plus-value sociale, culturelle et/ou environnementale. Une finance intégrée dans la vie économique et sociale locale. ■

1. Un engagement de vente ou d'achat d'un actif, le sous-jacent, à une date future et à un prix fixé par le contrat.
2. Un droit (et non un engagement) d'acheter ou de vendre un actif sous-jacent à un prix et à une date fixés par le contrat.
3. Un contrat d'échange de flux financiers entre deux agent·e·s, à une ou plusieurs échéances fixées par le contrat.
4. Produits dérivés qui jouent le rôle d'assurance et permettent de se protéger contre le non remboursement d'une dette.
5. Voir l'analyse de Anne Fily, « Le risque systémique - A-t-on vraiment besoin de grandes banques? », *Financité*, 2019.
6. « L'entreprise financiarisée : comment la finance alimente et transforme les multinationales », *mirador-multinationales.be*, février 2020.

POUR ALLER PLUS LOIN : « ÉCONOMIE RÉELLE ET FINANCE, DEUX SPHÈRES DISTINCTES ? », DE CLAIRE MARAVAL, MAI 2020, DISPONIBLE SUR WWW.FINANCITE.BE.

À LIRE / À VOIR

C'EST SÉRIEUX CETTE HISTOIRE DE REVENU UNIVERSEL ?



Pendant le confinement, le podcast *Spla\$h* produit par Nouvelles Écoutes en a profité pour ressortir des archives, dont un épisode consacré au revenu universel. Une vraie solution ou une

excuse pour arrêter de travailler ? Cet épisode d'une demi-heure offre un premier aperçu. Disponible sur www.nouvellesecoutes.fr/splash/

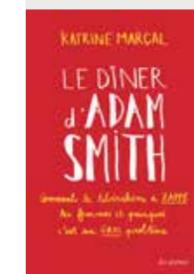
SUR LES ROUTES CACHÉES DE NOTRE ARGENT



Quand nos banques investissent dans le sale, le toxique et le guerrier. La Une a consacré une investigation aux fonds

d'investissements. Dans quoi investit vraiment votre banque ? C'est l'occasion de le découvrir. Disponible sur Auvio, #Investigation

LE DÎNER D'ADAM SMITH



Le saviez-vous, le grand philosophe du libéralisme économique a vécu toute sa vie chez sa mère. Celui qui a pensé la « main invisible » du marché a peut-être oublié celle de sa mère et des autres femmes qui, depuis toujours, s'occupent de tâches non rémunérées. Alors Katrine Marçal pose la question : qui a

préparé le dîner d'Adam Smith ? Éditions Les Arènes, 256 pages, 17 euros.

EUROPE
BLACKROCK DEVIENT CONSEILLER EUROPÉEN

Le plus gros gestionnaire d'actifs au monde a remporté un marché public après de la Commission européenne. Sa mission : aider cette dernière à intégrer les critères de durabilité dans la supervision bancaire. Voilà qui a rapidement fait tiquer, tant le conflit d'intérêt est difficile à ignorer puisque BlackRock est directement lié aux régulations qui seront décidées. Le gestionnaire a en effet tout intérêt à ce que les actifs dans lesquels il investit soient considérés comme « durables » et il est directement lié au sort des institutions bancaires. Sans compter que le gestionnaire n'est pas réputé pour être particulièrement à la pointe en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Selon le Guardian, le gestionnaire se serait opposé ou abstenu sur 82 % des résolutions proposées en matière de climat dans les entreprises où il détient des parts.



© Unfriend Fossil Fuels



AFRIQUE
L'HUILE DE PALME, CE PRODUIT ÉTHIQUE

Cela fait déjà plusieurs années qu'une poignée d'ONG interpellent les banques sur les investissements dans la société SocFin. Cette société de production d'huile de palme est en effet régulièrement sur le devant de la scène, mais pas pour les bonnes raisons : accaparement des terres, salaires en-dessous du minimum légal, pollution de cours d'eau, travail d'enfants dans les plantations. L'investigation « Sur les routes cachées de notre argent » diffusée sur la Une fin avril en apporte une preuve supplémentaire. Cela n'a pas empêché cette société de se retrouver dans des fonds d'investissements présentés comme « socialement responsables » ou la banque ING de continuer à financer ses activités. La campagne « STOP Greenwash-ing » a encore du pain sur la planche.

HTTP://GREENWASH-ING.BE/

MONDE
4 BANQUES SUR 5 ÉCHOUENT AU TEST « DROITS HUMAINS »



La dernière étude de BankTrack est formelle : les banques ont vraiment du mal avec les principes des Nations Unies. En réalité, de plus en plus de banques ont établi des politiques

en la matière. Mais lorsqu'il s'agit de montrer comment ces dernières font une différence pour les parties impliquées ou de s'attaquer à des abus précis, le changement est particulièrement lent. L'écrasante majorité des banques n'a pas été en mesure de fournir des preuves qu'elles aient empêché, atténué ou corrigé des violations aux droits humains. « Les banques sont toujours impliquées – directement ou en les facilitant – dans des abus de droits humains, en ce compris la violation des droits des populations indigènes, l'accaparement des terres ou des crimes de guerres », déplore l'auteur du rapport Ryan Brightwell.

FRANCE
BNP PARIBAS CONDAMNÉE POUR SES « PRÊTS TOXIQUES »

Des crédits libellés en francs suisses mais remboursables en euros. En voilà un produit financier bien complexe... et commercialisé par BNP Paribas entre 2008 et 2009. Plus connue sous le nom de Cetelem, c'est la filiale Personal Finance de BNP Paribas qui a proposé ces prêts tout en prenant soin de bien dissimuler leur risque. Fin février, devant le tribunal de Paris, la filiale a été reconnue « coupable de pratique commerciale trompeuses » et condamnée à une amende de 187 500 euros ainsi que le paiement de dommages et intérêts aux emprunteur-euse-s lésé-e-s. Selon une première estimation, plus de 150 millions d'euros devraient être versés à quelque 2 300 emprunteur-euse-s.



© Cloudy Mountains

EUROPE
QUAND L'ALLEMAGNE POSE UN ULTIMATUM À LA BCE

On savait l'Allemagne peu friande de la politique monétaire menée par la Banque centrale européenne. Après de longs périples juridiques, les juges allemand-e-s ont fini par donner trois mois à la Banque centrale européenne pour se justifier. A-t-elle été au-delà de son mandat en menant un programme de rachat d'obligations souveraines aux banques (mené depuis 2015)? Si les traités européens interdisent à la BCE de financer les États, n'est-ce pas ici une entorse? Si l'institution de Francfort ne parvient pas à se justifier, la Bundesbank (banque centrale allemande) pourrait cesser de participer à ce programme.

Levée de fonds, n'attendez pas... Investissez dans un média proche de vous !



L'Avenir est un quotidien et un site internet attentifs à la vie locale, au monde associatif.

L'Avenir est à vendre. Avec quelles conséquences pour le rôle **démocratique** de notre média ?

Nous avons créé une coopérative pour que les travailleurs, lecteurs... **participent aux décisions stratégiques.**

Notre but est de **préserver l'ADN** du journal L'Avenir, du site Lavenir.net et du JDE (l'actu pour les 9 - 13 ans) : **qualité, proximité, crédibilité.**

Investissez dans la **liberté de la presse.** Rejoignez-nous !

« UNE PRESSE INDÉPENDANTE ET FIABLE EST ESSENTIELLE POUR UNE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE ET OUVERTE »



Oui, je deviens coopérateur - 1 part = 50 €

Rendez-vous sur labelfinancite.be ou sur notreavenir.coop/devenir-cooperateur

Financité vous présente chaque mois quelques entreprises d'économie sociale en partenariat avec ConcertES



S'impliquer dans l'économie sociale



Urbike, les vélos livreurs

On ne peut pas dire que les coursier-ère-s à vélo d'Urbike aient chômé pendant la période de confinement. De la livraison de masques aux cadeaux écoresponsables de la fête des mères, les vélos cargo de la coopérative ont sillonné les routes de la capitale. L'idée : désencombrer les villes et diminuer la pollution : « Le trafic généré par le transport de marchandises et de services représente près de 20 % du trafic urbain mais les impacts qu'il génère sont proportionnellement beaucoup plus élevés : on estime que le transport logistique urbain est responsable de 50 % des émissions de particules fines », avance Urbike. Et si la structure a déjà effectué deux levées de fonds spectaculaires (avec 200 000 euros récoltés en quelques jours l'année dernière notamment), elle cherche toujours de quoi soutenir ses projets 2020. Objectif : 115 000 livraisons avec 17 emplois créés et 550 tonnes de CO₂ évitées.

URBIKE.BE

Cobea, construire ensemble des plateformes en ligne

Créer une coopérative de création de sites web grâce aux méthodes collaboratives et une plateforme mutualisée peut dans un premier temps laisser perplexe. Pourtant, c'est le pari de Cobea qui accompagne les entrepreneur-euse-s et organisations à développer leur site. Avec sa plateforme de création de site internet (mise à jour et développée par la communauté) la structure permet de mutualiser la maintenance et le développement et ainsi réduire les coûts. Pourquoi une coopérative ? Parce que le but est également de créer un réseau qui connecte tout ce beau monde, rassembler des entrepreneur-euse-s qui collaborent dans une même structure et rendre les outils digitaux accessibles et les utilisateur-riche-s autonomes.

COBEA.COOP

Coopeos, se chauffer local

Valoriser les ressources de bois locales pour chauffer les bâtiments, c'est le projet de Coopeos, lancée fin 2015. Les solutions offertes vont de l'installation d'une chaudière à son financement, mais aussi sa gestion complète. Les structures ayant déjà des ressources en bois (ou la transformation des déchets verts en un combustible normalisé) sont également accompagnées pour valoriser ce combustible. Suite à la campagne de financement lancée fin octobre, la coopérative récolte le double de l'objectif fixé. Et entre-temps plusieurs nouveaux projets d'installation de chaufferies bois sont arrivés. Ils seront donc financés sereinement. La coopérative espère arriver à 3 000 tonnes de CO₂ évitées en 2020.

COOPEOS.BE



RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ INSPIRANTE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE SUR TRANSFO ! : TRANSFOMAG.BE



Les entreprises labellisées Financité & FairFin, qui garantissent une plus-value sociale et environnementale pour vos investissements, sont à retrouver sur :

WWW.LABELFINANCITE.BE



Les seniors encore plus abandonnés

Chez Financité, nous n'avons pas oublié les défis auxquels sont confrontés les seniors du fait de la digitalisation bancaire (PC banking ou mobile banking).

Anne Fily

Imposée à tou-te-s à marche forcée, la digitalisation bancaire va de pair avec la suppression des appareils de self-banking et une augmentation généralisée du tarif des transactions manuelles.

Quelques mois après notre enquête, qui avait montré comment les décisions des banques ont conduit à une perte d'autonomie financière pour de nombreux seniors, et alors qu'ils-elles sont forcé-e-s de rester chez eux-elles, nous avons repris contact avec plusieurs d'entre eux-elles.

Population particulièrement vulnérable au Covid-19, invitée plus que toute autre à rester chez elle, comment faire pour continuer à payer ses factures, effectuer des achats indispensables, gérer son budget quand les agences bancaires sont fermées, le cash refusé dans de nombreux commerces et les contacts avec les proches devenus très rares ?

Le règne de la débrouille

Mme A. téléphone à sa fille à chaque fois qu'elle reçoit une facture pour lui dicter les différents renseignements (montant, communication) qui vont lui permettre d'effectuer le virement à sa place. M. B. laisse ses factures sur le meuble de l'entrée à l'attention de sa fille, seul espace de la maison où elle entre pour ne pas trop se rapprocher de son père. Mme L. dépose ses virements papier dans la boîte aux lettres de son agence bancaire fermée, sans savoir quand ils seront traités.

Pour les courses essentielles, payer par carte n'est pas une difficulté, mais l'augmentation à 50 euros du plafond des paiements sans contact a créé un fort sentiment d'insécurité. M. B. est à la recherche d'un étui de protection NFC qui rentre dans son portefeuille et Mme L. a fait supprimer l'option « sans contact ». Mais ne pas pouvoir payer par cash est loin d'être bien vécu : « Nous priver du cash est une atteinte à notre liberté », nous raconte Mme A. Du côté de M. B., c'est la crainte de l'après crise : « J'ai peur que le Covid-19 soit utilisé comme prétexte pour réduire l'accès et l'usage du cash même après le déconfinement. » « L'utilisation d'espèces permet de mieux gérer les petites dépenses; avec la carte de débit il faut attendre l'extrait de compte, une fois par mois », regrette M. P.

Mme A. téléphone à sa fille à chaque fois qu'elle reçoit une facture pour lui dicter les différents renseignements pour effectuer le virement.

Faute de ne plus pouvoir faire imprimer des extraits bancaires en agence aussi souvent que souhaité, Mme L. et Mme H. tiennent au jour le jour un carnet de toutes leurs dépenses quotidiennes, y compris les plus minimes, en partant du solde indiqué sur le dernier relevé mensuel – payant – reçu par la poste.

Comme nous nous en doutions, toutes ces démarches quotidiennes sont encore plus compliquées pendant le confinement. Et pourtant il suffirait de quelques mesures simples pour faciliter la vie de nos aîné-e-s et leur permettre de rester le plus autonomes possibles. Stopper le démantèlement dans les agences des appareils permettant d'imprimer des extraits ou d'effectuer des virements de manière simple en est un premier exemple. Ne pas facturer les opérations manuelles pour les plus de 65 ans ou introduire dans davantage de commerces des appareils dédiés au cash en sont d'autres qui pourraient facilement être mis en place. Ça ne devrait pas être si compliqué, même à distance, de ne pas abandonner nos aîné-e-s. ■

Pour beaucoup, l'utilisation d'espèces permet de mieux gérer les dépenses.



© Reporters

Les monnaies en **confinement**



Constance, Laurent et Laurent font partie des prestataires de la première heure de la monnaie citoyenne du Yar à Tournai.

Activités à l'arrêt, portefeuilles en pause, mesures sanitaires... Avec la complicité du Yar, monnaie citoyenne du Tournais, nous avons rencontré 3 prestataires qui nous expliquent leur rapport à ces billets locaux aujourd'hui.

Morgane Kubicki

À peine arrivée, Constance semble s'excuser. Elle qui tient un magasin d'alimentation zéro déchet à Tournai et croit dur comme fer à l'utilité d'une monnaie locale a décidé à contre-cœur de refuser ces billets pour le moment : « pour des raisons sanitaires, on a décidé de privilégier les transactions sans contact et éviter les manipulations pour l'instant. Par contre, on est comptoir de change et on continue à fournir des Yar à ceux-celles qui nous le demandent. » Des client-e-s qui venaient échanger des euros contre des Yars, il y en eu quelques un-e-s. Mais globalement, les habitué-e-s ont bien compris la mesure.

Et puis Constance insiste : « dès que l'on reviendra à la normale, on va en profiter pour refaire la promotion du Yar et expliquer la différence entre la consommation en euro et la consommation en Yar ». Ce sera l'occasion, puisque les nouveaux-elles client-e-s ont afflué pendant le confinement.

Ce n'est pas le cas chez Laurent, qui tient la Bourse aux livres installée à quelques centaines de mètres et qui a dû fermer boutique pendant plusieurs semaines. Dans ces 1 200 m² dédiés aux livres de seconde main, le portefeuille de Yar a du mal, bien contre la volonté de Laurent : « depuis la reprise, on est passés à 5 % à 10 % de paiements en cash, y compris en Yar, contre 30 % précédemment. On sent qu'il y a une crainte à utiliser l'argent liquide, mais que ce soit en euro ou en Yar, on a besoin que cet argent continue à exister », regrette le gérant. Car ici, c'est bien en cash que l'on rachète les livres de seconde main.

Un travail d'éducation

Mais Laurent ne baisse pas les bras : « il faut laisser passer cette période d'angoisse et je pense que le Yar va reprendre de plus fort. Nous avons toujours un travail d'éducation à faire pour que les gens comprennent bien de quoi il s'agit. Pour en faire la promotion, je pensais par exemple à établir un système où je rachèterais un livre à 110 % de son prix si la personne accepte que je le paie en Yar. »

Et puis il y a Laurent, un autre, qui tient la Brasserie de Cazeau dans le Grand Tournai. « Depuis le début du confinement, je n'ai plus dépensé de Yar et je n'en reçois plus non plus », nous explique-t-il. Lui qui a réduit de moitié sa production continue à fournir les supermarchés aux alentours ou quelques magasins indépendants, mais les commandes des bars ou les futs livrés à des associations sont à l'arrêt. Et très honnêtement, il nous avoue ne plus trouver de partenaires chez qui en dépenser actuellement. C'est le calme plat. « C'est vrai qu'on est en bout de chaîne, c'est un peu difficile en ce moment pour faire circuler le Yar. Mais je n'ai pas voulu les reconvertir en euro, je préfère jouer le jeu jusqu'au bout », maintient le brasseur. ■

Que fait Financité ?

Depuis plusieurs années, Financité est un acteur de référence en matière de monnaie citoyenne. Il accompagne les groupes de citoyen-ne-s désireux-euses de lancer une monnaie citoyenne, a publié un guide des monnaies citoyennes mais surtout, met en relation, développe des outils communs et porte les revendications des groupes monnaies.

PLUS D'INFORMATIONS : FINANCITE.BE, RUBRIQUE MONNAIES CITOYENNES



Gratter et gagner, c'est possible ?



Tante Oseille vous répond

Chère Tante Oseille, hier, je me suis arrêté à la librairie pour acheter du tabac et je me suis retrouvé devant le présentoir des jeux à gratter. Cela m'a attiré comme jamais. Je me sentais comme un gamin dans un magasin de jouets.

J'ai acheté un « Win for Life » et un « Subito ». Rentré à la maison, j'ai gratté, et j'ai perdu, mais ça m'a au moins fait rêver durant le trajet. Alors, je suis allé sur le site de la loterie nationale et là j'ai découvert des dizaines de petits jeux. Je sais que ne devrais pas, mais j'ai fichtrement envie d'y jouer. Je suppose que tu vas me dire que c'est une mauvaise idée...

Le fait de jouer n'est pas mauvais en soi. Depuis toujours, le jeu fait partie de nos vies. Il fait

souvent intervenir des notions de hasard qui nous font ressentir un stress psychologique et physique régulé par des hormones. Peur et plaisir sont intimement mêlés. Jouer fait donc du bien, mais le problème se corse avec l'enjeu financier. Il peut alors devenir une drogue et nous rendre dépendant-e-s¹.

Il est vrai que des paris sportifs aux jeux de casino en passant par le lotto et les jeux à gratter, l'offre est énorme. Suite à ton courrier, je suis donc allée sur le site internet de la Loterie nationale : j'ai compté 23 jeux de grattage et 33 jeux de suspense et d'aventure. Avec des mises de 1 à 3 euros la partie, l'engrenage est vite enclenché.

L'essentiel est certainement de bien comprendre les règles du jeu. Prenons par exemple le très populaire « Win for life » qui se vante d'une probabilité de gain d'une chance sur quatre. Il y a donc 25 % de chance de récupérer le prix d'achat du billet (3 euros) sous forme de gain. Combiné à la possibilité du jackpot (les 2 000 euros par mois à vie), cela semble assez attrayant.

Mais à mesure que l'on joue, ces chances ne sont plus les mêmes. En effet, la probabilité de récupérer la totalité de sa mise s'effondre très rapidement à mesure que l'on répète l'opération. En seulement 5 parties, on n'a plus que 4 % de chances de récupérer sa mise. En 20 parties, on n'a pas 1 chance

sur 100 de récupérer sa mise (c'est-à-dire le prix des 20 billets achetés)². C'est une question de probabilités. La grande majorité des joueur-euse-s ne sont probablement pas conscient-e-s de cette réalité.

Ce petit exemple montre qu'il est très difficile de se faire une idée de nos « chances de gagner » réellement. Par contre, ce dont on est certain, c'est que ceux-celles qui conçoivent et gèrent les dispositifs de jeux ont

pour but d'en tirer profit. Donc, globalement, les joueur-euse-s sont toujours perdant-e-s. Il faut juste en rester conscient-e. Mais jouer ne veut pas automatiquement dire jouer de l'argent... Et puis, on peut aussi juste jouer.

Si chaque semaine, je joue à lancer 5 pièces de 2 euros dans un grand pot, à la fin de l'année, j'ai plus de 500 euros. Et là, je maîtrise pleinement mon gain... ■

À mesure que l'on joue, les chances de récupérer sa mise diminuent.

1. Joueurs anonymes est un cercle de parole qui peut aider.
2. Exemple mentionné dans l'article « Jeu de hasard en Belgique, la modélisation mathématique au service de la transparence », Frédéric Vriens et Philippe Chevalier (UCL), 2018.

Que fait Financité ?

Que l'on ait des sous ou pas, aborder les questions d'argent est souvent gênant. Pour en parler facilement, Financité a créé les groupes « Pigné, pas pigeons ! » qui proposent aux participant-e-s d'apprendre à piloter leurs factures.

PLUS D'INFORMATIONS : WWW.FINANCITE.BE/GROUPES-DE-MICRO-EPARGNE

Qui aurait pu prédire en mars que nos pages régionales ressembleraient à cela en juin ? Confinement oblige, nous avons dû annuler les activités programmées ce trimestre. Mais à situation inédite, mesures inédites. Et la situation que nous vivons aujourd'hui nous a interpellé de façon flagrante sur la société et le système économique dans lesquels nous vivons. Sur nos canapés, derrière nos écrans, nous avons donc proposé une série de « webullitions ». Un format d'animation en ligne un peu particulier, mais où nous avons pu réfléchir ensemble au monde que nous voulons pour demain.

Il nous est également apparu indispensable de laisser la parole à nos membres. Qu'est-ce qui les a (jusqu'ici) le plus fâché-e-s, le plus réjoui-e-s ? Quelle initiative n'a pas encore été envisagée ? C'est leur journal de confinement que vous découvrirez dans ces pages.

Toutes les animations dont il est fait mention dans ces pages peuvent être visionnées en ligne sur notre chaîne Youtube.

CONTACTS RÉGIONAUX

Bruxelles : Anne Berger
anne.berger@financite.be

Brabant wallon : Danaé List
danae.list@financite.be

Hainaut : Didier Palange
didier.palange@financite.be

Liège : Adrien Louis
adrien.louis@financite.be

Luxembourg : Nicolas Franka
nicolas.franka@financite.be

Namur : Joëlle Tetart
joelle.tetart@financite.be

Coordination : Eric Dewaele
eric.dewaele@financite.be

La gestion de la crise est-elle une affaire de femme ?

Il paraît que les femmes gèrent mieux la crise. Mais on fait aussi appel à elles pour un travail bénévole d'ampleur.

Joëlle Tetart

« Les pays ayant des femmes au pouvoir ont mieux géré la crise », « un grand merci aux infirmières et aux caissières », ou encore « un appel massif aux couturières ». Facile d'accorder les mots au féminin en leur en attribuant la charge mentale.

Dans la gestion de la crise, on a pu lire dans plusieurs médias que les pays montrant les meilleurs résultats ont tous en commun des dirigeantes. Etudier la meilleure gestion présumée des femmes au pouvoir ou en première ligne de la gestion de la crise ? Pourquoi pas. Mais au lieu de considérer que ce sont des femmes cheffes d'État qui permettent aux sociétés de mieux fonctionner, ne faudrait-il pas se demander si des sociétés plus égalitaires, soucieuses du bien commun, où les femmes accèdent

plus facilement au pouvoir, permettraient de mieux gérer ces crises ?

Et d'ailleurs ? Pourquoi continuons-nous à ne valoriser les qualités dites féminines que lorsqu'elles sont liées aux soins et au bénévolat ? Voilà les questions qui ont animé ce débat.

Car pendant que le monde entier fait appel à du travail bénévole pour la confection des masques (ici, des couturières), peut-on y voir la preuve qu'il s'agit d'une dévalorisation ce même travail ? Puisque, femmes, nous savons toutes coudre, nul besoin de qualifications reconnues et rémunérées. Or, ces masques sont aujourd'hui considérés comme un outil indispensable au recul de la pandémie et tout travail mérite salaire.

Entendons-nous, la solidarité est indispensable à la vie en société. Mais la survalorisation en temps de crise du travail invisible des femmes ne suffit pas. Il est temps de demander des comptes. ■



© Marty Smith

3 QUESTIONS À

NATHALIE DE RIDDER, membre du SolAToi, Ath

« IL FAUT CONDITIONNER LES AIDES À DES EMPLOIS LOCAUX »



Quelle est la décision ou initiative prise pendant la crise qui vous inquiète ?

Tenter de faire passer la 5G en pleine crise sanitaire alors que

l'on regarde tous et toutes ailleurs est en soi déjà un acte anti-démocratique. Mais en plus, tenter de profiter du climat « pro-technologies » lié au confinement, c'est vraiment exagéré. En ces temps de questionnement sur note consommation et ses impacts sur la planète, c'est une mauvaise nouvelle de plus dont on se serait bien passé-e-s.

Quelle est la décision ou initiative prise pendant la crise qui vous réjouit ?

La solidarité existe encore et est vue comme une force. Par exemple, le retour des couturier-ère-s est génial. Voilà un vieux métier, quasi cantonné au hobby féminin, qui remet en avant les bienfaits du fait maison et de la récup, mais aussi l'esprit de solidarité. D'innombrables femmes (pour l'essentiel) ont donné de leur savoir-faire, de leur temps et de leur énergie pour faire reculer le virus. Et si certain-e-s râlent que ces masques aient parfois été vendus à 2 ou 3 euros, qu'ils-elles reprennent des cours de math et de couture !

Quelle est la décision ou initiative qui n'a pas été prise que vous souhaiteriez voir ?

Effacer la dette des États pour ne pas qu'elle retombe sur les petits salaires est peu évoqué. On parle d'emprunter, mais peu de comment rembourser et surtout par qui ? Il faut donc à la fois conditionner les aides à des emplois locaux et le plus utiles possibles, mais aussi s'assurer que la facture n'écrasera pas la population ni ne servira à forcer des nouvelles vagues d'austérité empêchant les États d'investir dans les hôpitaux par exemple. ■ **Propos recueillis par Didier Palange**

Une partie de **cache cash**

Début avril, à l'heure où certain-e-s s'inquiétaient de leur approvisionnement en papier WC, nous avons fait le pari d'aborder la question de notre approvisionnement en cash. Didier Palange

L'accès au cash est une question centrale, mais programmer ce débat relevait bel et bien d'un pari. Premièrement, il a été programmé à peine trois semaines après le début du confinement alors que l'ambiance était encore (et toujours ?) aux critiques. De même, parler des bienfaits du cash alors que Comeos (la puissante fédération du commerce en Belgique) venait d'attribuer le statut de pestiféré à nos billets de banques pouvait donner l'illusion que rompons le cordon sanitaire. Enfin, vanter le cash aujourd'hui, peut sembler inutile vu l'avance prise par les partisan-ne-s du « no-cash » depuis des années. Vous qui lisez cet article, vous êtes peut-être persuadé-e que le cash est plus dangereux que l'argent électronique.

Nous avons donc consacré une « webullition » pour aborder ses avantages. En effet,

une société sans cash serait une société où l'accès à la monnaie serait 100 % privatisée. Un passage par un terminal bancaire serait indispensable pour chaque paiement en ce compris une pêche aux canards à la Fancy fair, la cagnotte d'anniversaire au bureau ou encore aider une personne qui fait la manche.

Le second rendez-vous « cash » portait sur les raisons financières et stratégiques qui poussent les banques noircir le cash et occulter les effets occasionnés par la disparition du liquide.

En fin de séance, une position était partagée à l'unanimité : le cash est un débat de société et pas juste un service que les banques pourraient décider de supprimer de leur simple volonté et encore moins au nom des consommateur-trice-s. ■

3 QUESTIONS À

ISABELLE FRANCK, membre de la monnaie locale La Brawette

« L'OBLIGATION DE PAYER PAR CARTE BANCAIRE M'INQUIÈTE »



Quelle est la décision ou initiative prise pendant la crise qui vous inquiète ?

L'obligation de payer par carte bancaire dans les magasins. À mon

sens, cela réduit encore la circulation du cash, dont la maîtrise est publique, au profit de l'argent électronique qui est mis en circulation par les banques privées et qui leur bénéficie. Cela a mené à un arrêt quasi-total de l'utilisation des monnaies locales complémentaires. Évidemment ce n'est pas nouveau, mais cette mesure prétendument d'hygiène accentue encore la tendance.

Quelle est la décision ou initiative prise pendant la crise qui vous réjouit ?

Je me réjouis de l'impact positif de la crise sur la demande de produits locaux, dû, je suppose aux files devant les

supermarchés et au souci de soutenir les commerces locaux encore ouverts. L'AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) proche de chez moi a multiplié ses client-e-s par 6 depuis le début du confinement !

Quelle est la décision ou initiative qui n'a pas été prise que vous souhaiteriez voir ?

J'aimerais que la crise soit l'occasion pour proposer un revenu de base. Cela permettrait de créer un nouveau paradigme sur la répartition du travail et un nouvel équilibre entre travail rémunéré, activités citoyennes et temps personnel. Le confinement coïncide avec une réduction de mon temps de travail (décidée il y a plusieurs mois) et mes autres activités sont en pause : ça fait parfois du bien d'arrêter de courir et de décompresser, même si ce sont des activités que j'ai choisies ! ■ **Propos recueillis par Anne Berger**

Gérer l'urgence, réinventer l'avenir... avec l'outil de discernement de Bruno Latour

Le 1^{er} avril, dans une carte blanche intitulée « gérer l'urgence... pour réinventer l'avenir », un important collectif d'associations et de citoyen-ne-s nous alertaient sur l'importance d'éviter un retour à la « normalité » faite « d'inégalités violentes, de mondialisation insensée, de marchandisation de la vie et de résignation à la catastrophe écologique ». Adrien Louis

Concomitamment, le sociologue Bruno Latour publiait un court essai visant à imaginer les gestes barrières contre le retour à la production d'avant-crise. Si nous sommes capables massivement d'apprendre la fameuse « distance sociale » (quel terme inapproprié... puisqu'il s'agit de mesures de distanciation physique), une multitude

de gestes barrières contre la reprise d'une série d'activités de production peuvent avoir une puissance de transformation radicale.

Pour élaborer ceux-ci, Bruno Latour propose un outil d'aide au discernement sous la forme de six questions concrètes. Nous sommes amené-e-s à identifier les nuisances et le caractère superflu de certaines activités, ce qu'elles empêchent, mais aussi à imaginer des alternatives ou encore à considérer le sort des personnes qui en tirent leurs moyens de subsistance.

Pour participer à ce mouvement et faire écho à la carte blanche d'avril, nous souhaitons contribuer au questionnaire proposé par Bruno Latour et apporter des réponses concrètes, ce que nous avons tenté de faire avec les participant-e-s à cet atelier.



La première séance a permis d'éprouver le questionnaire avec les participant-e-s et la seconde, d'approfondir une première thématique : les « petits déplacements motorisés inutiles ». La suite est en pleine construction, mais si vous êtes intéressé-e-s par cette démarche n'hésitez pas à nous contacter. ■

POUR PLUS D'INFORMATIONS : ADRIEN.LOUIS@FINANCITE.BE

3 QUESTIONS À

RÉGINALD SION, membre de la monnaie locale le Carol'Or

« **LES RÉSEAUX EXISTANTS ONT ÉTÉ IGNORÉS PAR LE MONDE POLITIQUE** »



Quelle est la décision ou initiative prise pendant la crise qui vous inquiète ?

Le manque d'anticipation du monde politique est assez criant, mais n'est sans doute pas une nouveauté. La gestion de la crise par le politique a sans doute manqué d'intelligence collective alors que les citoyen-ne-s et les entreprises en ont fait preuve.

Quelle est la décision ou initiative prise pendant la crise qui vous réjouit ?

Les gens redécouvrent leur coin, allant d'espace vert aux sentiers communaux. Si je suis impliqué dans une monnaie locale et citoyenne c'est aussi pour que chacun-e favorise le local tant au travers de la consommation de produits que dans la proximité entre voisin-e-s sans pour autant diaboliser la mondialisation (réfléchie). Pourvu que ça dure.

Quelle est la décision ou initiative qui n'a pas été prise que vous souhaiteriez voir ?

Toute sortes de plateformes et de comités ont été mis en place, mais les réseaux et les autres liens existant déjà avec les citoyen-ne-s ont été ignorés par le monde politique. Pourtant rapidement, et même parfois avant les décisions politiques, de nombreuses initiatives matures et de bon sens ont vu le jour. Malgré quoi, même après 2 mois de confinement, aucun homme ou femme politique ne propose une consultation, une porte ouverte pour intégrer la société civile aux décisions de déconfinement ou d'évolution de la société belge. ■
Propos recueillis par Didier Palange

Revenu de Base – Émancipation sociale ou cheval de Troie néo-libéral ?

Les webullitions Financité servent à débattre de sujets économiques et financiers qui touchent au quotidien des gens. Les initiatives de revenus de base ne font pas exception.

Nicolas Franka

Donner un montant fixe à tous les individus sans regard pour leur situation personnelle, sans condition de revenu et sans obligation permettrait-il de répondre aux enjeux sociaux, environnementaux et de répartition des richesses ? Aiderait-il à combattre la soumission au travail salarié et la pauvreté au passage ?

Les modalités varient largement, mais le principe est toujours le même : allouer un montant fixe à chaque citoyen-ne. Techniquement, le dispositif renverserait le rapport de force entre le-la citoyen-ne et les métiers ingrats, car il fournit une alternative et donc un pouvoir de négociation accru. Il libère aussi le temps pour étudier, faire du volontariat, lancer

un projet sans craindre la pauvreté tout en revalorisant les métiers non rémunérés par la société marchande, comme l'aide à la personne.

Tout cela peut paraître idyllique, mais les syndicats, par exemple, craignent que cela puisse être utilisé comme excuse pour liquider toutes les autres formes d'aides sociales et d'assurance collective, tout en privatisant des services publics.

L'enjeu de son financement n'est pas bénin non plus. Taxer le capital, le travail, financer par un impôt additionnel à taux fixe, voire par une émission monétaire ? Toutes ces options modifient les impacts sur les inégalités et les retombées économiques. Et l'environnement ? Ce revenu de base pourrait aussi être fourni en monnaie locale, favorisant au passage les circuits-courts, le petit commerce local et la ré-industrialisation belge. À suivre. ■



3 QUESTIONS À

SAMUEL LIMET, professeur de philosophie et citoyenneté

« **QUE LES PROPOSITIONS DÉFENDUES PAR LES ÉCONOMISTES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SOIENT PRISES AU SÉRIEUX** »



Quelle est la décision ou initiative prise pendant la crise qui vous inquiète ?

Pour reprendre le Brel de mon enfance, ce qui m'inquiète, c'est que « Les États se muent en cachette en d'anonymes sociétés ». Par exemple, le choix de BlackRock comme conseil financier du Green New Deal. Bien que la société civile soit à l'origine du développement durable, la Commission européenne préfère payer 250 000 euros de fonds d'investissement qui paie annuellement plus d'1 million en lobbying. Le

choix de l'intelligence artificielle d'intérêts privés pour éclairer les décisions relatives à l'intérêt général m'inquiète.

Quelle est la décision ou initiative prise pendant la crise qui vous réjouit ?

Brel encore, c'est que « L'Europe (ne) répète (plus) l'avare dans un décor de 1900 ». Des économistes voient dans la décision de la Commission de suspendre le taux limite d'endettement des États, la fin d'un dogme et un changement de modèle économique. La Belgique n'est plus obligée de choisir l'austérité pour se repentir du péché de la dette publique en l'agitant comme un épouvantail.

Quelle est la décision ou initiative qui n'a pas été prise que vous souhaiteriez voir ?

Je voudrais que les propositions politiques de justice fiscale défendues par les économistes de la société civile soient prises au sérieux : taxation des capitaux, limitation de leur accumulation et lutte contre leur évasion. Pourquoi si peu de contribution de la finance aux recettes fiscales belges : 1 % contre 99 % pour les ménages (81 %) et les entreprises (18 %). ■ Propos recueillis par Adrien Louis

S'investir dans les sociétés coopératives



Puisqu'il faut se retrousser les manches pour relancer l'économie, les coopératives semblent apporter des réponses crédibles en matière de relocalisation et réappropriation de notre économie. Comment ça marche ? Eric Dewaele

À la lecture des statuts d'une société coopérative à finalité sociale, même s'il est rare de pratiquer cette activité par pur loisir, on perçoit déjà clairement l'esprit dans lequel elle va se développer. D'abord, le développement du projet est prioritaire par rapport au retour sur investissement pour les actionnaires. La structure fonctionne aussi de façon indépendante et elle met en place des dynamiques participatives. Enfin, elle s'inscrit dans une logique de service à la collectivité. C'est dans ce dernier critère que se situe le respect de l'environnement ainsi que l'utilisation raisonnable des ressources et de l'énergie.

Ces dernières années, la transition vers ce type d'économie s'est accélérée et amplifiée. Ainsi en Belgique, le label Financité & FairFin qui garantit le volet social et environnemental des capitaux engagés représente plus de 290 millions d'euros souscrits en Belgique dans 66 structures différentes. Et elles sont actives dans des domaines très variés : énergie, alimentation, mobilité, presse, immobilier, foncier, financier...

C'est en répondant aux questions de la vingtaine de participant-e-s à notre « webullition » que nous avons mesuré à quel point ce type de société est encore largement méconnu ou mal compris. Preuve supplémentaire qu'il faut continuer à mettre en avant ce type de mécanismes. ■

PLUS D'INFORMATIONS SUR LES ENTREPRISES LABELLISÉES : WWW.LABELFINANCITE.BE

3 QUESTIONS À

ISABEL LECLoux, Coopérative Unis Verts Paysans, Malmedy

« NOTRE OBJECTIF SOCIAL N'A JAMAIS EU AUTANT DE SENS »



Quelle est la décision ou initiative prise pendant la crise qui vous inquiète ?

La fermeture des frontières de l'Europe, c'est faire place à plein d'horreurs qui n'ont même plus de place dans l'actualité. On parlait des bateaux des migrant-e-s, pour le moment ils n'arrivent plus, c'est bizarre non ? Bien sûr qu'ils arrivent toujours, mais maintenant il y a légitimité pour plus de violence et moins de droits pour toutes ces personnes.

Quelle est la décision ou initiative prise pendant la crise qui vous réjouit ?

Je travaille dans une coopérative de producteur-riche-s et on a vraiment vu la différence. Non seulement par l'affluence, mais aussi sur les conversations dans le magasin. Beaucoup se posent des questions, s'interrogent sur leur impact sur l'environnement. Toutes ces questions, ce sont les raisons pour lesquelles on a créé ce projet. Notre objectif social n'a jamais eu autant de sens. Le coronavirus aura permis la réflexion et c'est déjà génial.

Quelle est la décision ou initiative qui n'a pas été prise que vous souhaiteriez voir ?

D'où vient le virus ? On blâme un animal ou l'autre alors qu'on est tou-te-s plus ou moins conscient-e-s de la raison pour laquelle on en est arrivé-e-s là. C'est simplement l'humain et les dérives de l'agro-industrie. Pour prendre une bonne décision il faut avoir une bonne information et là, on ne cherche pas au bon endroit. Que pourrait-on faire au niveau humain et politique ? On ne luttera pas contre le coronavirus avec un masque, tout ça va revenir, ça portera juste un nouveau nom. ■ **Propos recueillis par Joëlle Tetart**

Pour ne pas faire des plus faibles un dommage collatéral

Pour ne pas oublier les personnes les plus touchées par la crise, nous avons accueilli Christine Mahy, du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et Philippe Defeyt, de l'Institut de développement durable et ancien directeur du CPAS de Namur.

Anne Berger

Environ 20 % des Wallons vivent sous le seuil de pauvreté. Si des mesures ont été prises rapidement pour protéger les plus faibles, « les mailles du filet » restent trop lâches pour empêcher certain-e-s de sombrer. Notre modèle de sécurité sociale fondé sur le travail à temps plein ne prend en effet pas en compte les réalités multiples : flexijob, indépendant-e



complémentaire, temps partiel, CDD renouvelés ou non, travail au noir...

Malgré le relèvement du chômage temporaire à 70 % au lieu des 65 % du revenu précédent, les allocations restent pour beaucoup trop faibles et privent les bénéficiaires d'une sécurité minimale nécessaire à l'exercice de leurs droits fondamentaux. Christine Mahy a d'ailleurs rappelé la revendication-phare des associations de lutte contre la pauvreté : le simple relèvement des allocations pour atteindre au minimum le seuil de pauvreté.

Cette crise vient aussi nous rappeler que les personnes en situation de précarité ne doivent pas se résumer à un dommage collatéral, mais être partie prenante de la relance économique qui s'annonce. Philippe Defeyt prône ainsi une réforme de fond de la sécurité sociale. Elle s'accompagnerait de la création d'un nouveau pilier : l'introduction d'un revenu de base pour tou-te-s. Un choix de société qui va sans doute bien au-delà du problème de la précarité.

Nos deux animations concluent à la nécessité d'une meilleure éducation aux mécanismes de solidarité à leur œuvre au sein de la sécurité sociale, car comment défendre ce que l'on ne connaît pas ? ■

3 QUESTIONS À

NATHALIE, membre du groupe monnaie locale de l'Ardoise

« QUAND TOUT VA SE REMETTRE EN ROUTE, IL FAUDRA QUE LES MOUVEMENTS SE STRUCTURENT »



Quelle est la décision ou initiative prise pendant la crise qui vous inquiète ?

Sans aucune hésitation, ce que l'on appelle le « traçage » via nos smartphones. C'est à-dire permettre à un pouvoir centralisé, une autorité publique, de connaître tous nos déplacements. J'ai entendu dire que l'on allait engager 2 000 personnes pour gérer tout ça. J'ai du mal à imaginer que l'on déploie des moyens pareils de façon

ponctuelle. Et franchement, vivre dans un monde inondé de 5G, avec ce fameux traçage, ça me fait vraiment peur.

Quelle est la décision ou initiative prise pendant la crise qui vous réjouit ?

Je vis à la campagne et j'ai vu le renforcement du commerce de proximité et des producteur-riche-s locaux-ales. Ils-elles sont unanimes : ils-elles vendent plus et rencontrent des tas de nouveaux-elles client-e-s. Espérons que ces bonnes habitudes continueront après la crise.

Quelle est la décision ou initiative qui n'a pas été prise que vous souhaiteriez voir ?

Beaucoup ont découvert qu'il existe près de chez eux-elles des associations ou coopératives qui voient le monde autrement. Quand tout va se remettre en route, le plus important sera certainement que tous ces mouvements se structurent et collaborent pour bien montrer qu'on n'est plus si marginaux-ales que cela. ■ **Propos recueillis par Eric Dewaele**



Nos lecteur-riche-s et nos membres aux manettes

La crise sanitaire, économique et sociale dans laquelle nous a mis la pandémie du Covid-19 a plongé le-la citoyen-ne belge dans une période d'incertitude, de peur mais aussi d'espoir que le monde d'après sera meilleur que le monde d'avant. Comment faire pour sortir de cette crise, la tête haute et le cœur léger ? Danaé List

En tant que mouvement d'éducation permanente qui a pour objectif de changer la société par une transformation en profondeur de la finance, afin qu'elle soit une fois pour toute au service de tous-tes et non au service de quelques-un-e-s, cette situation nous interpelle particulièrement. Parce que la finance n'est pas un gros mot, elle touche tout le monde et ne fait aucune exception.

Nos membres l'ont bien compris et se sont mobilisé-e-s durant le confinement, derrière leur écran et dans

leur voisinage. Ils-elles ont répondu présent-e-s à nos différents appels et nous les en remercions. Ce sont eux-elles qui mettent Financité en mouvement.

Place à la webullition

Comme vous l'avez lu page 24, nous avons dû annuler toutes nos activités et réinventer une partie de notre travail. Différents formats d'animation sur internet allant de l'atelier à la conférence ont été proposés à nos membres. Nous avons voulu débattre des sujets qui touchent directement et personnellement la population belge (la précarité, la disparition du cash ou encore le travail bénévole), mais également des thèmes plus systémiques qui remettent la crise et ses effets dans une perspective globale (réponse de la Banque centrale européenne à la crise, la création monétaire ou l'investissement socialement responsable). Et à chaque fois la même question : qu'allons-nous faire maintenant ?

Nous avons également sollicité nos membres et nos

lecteur-riche-s pour distribuer le Financité Magazine. En effet, le dernier numéro étant paru juste avant le confinement, nous n'avons pas pu le distribuer lors de nos animations. Et c'est là que nos supers membres et lecteur-riche-s entrent dans la danse. Plus de 800 exemplaires ont été distribués dans les boîtes aux lettres. Et cela nous a rempli de joie et de fierté de voir votre entraînement et votre envie de faire connaître notre cher magazine.

Et finalement, vous êtes de plus en plus nombreux-ses à nous lire en ligne. Que ce soit notre Good Money (parution bi-hebdomadaire), notre newsletter des membres ou de l'investissement solidaire (parutions hebdomadaire), ou même sur Facebook, nos statistiques de lectures et de partages ont explosé. Cela démontre une réelle envie de transition et de solidarité dans la finance et dans notre rapport à elle.

Donc pour tout ça, nous voudrions vous dire encore une fois MERCI !



F'in Common soutient la culture

La coopérative de financement pour les entreprises d'économie sociale F'in Common, lance un nouvel appel à coopérateur-riche-s et investit cette fois-ci dans une coopérative culturelle liégeoise Dynamo Coop. L'objectif de cette dernière est de mettre à disposition des créateur-riche-s des lieux adéquats à leurs activités. Grâce au financement de F'in Common, conjointement avec la Sowecsom, Dynamo Coop fera l'acquisition d'un bâtiment de 200 000 euros.

Vous pouvez déjà investir dans F'in Common et soutenir des projets qui ont du sens à partir de 100 euros.

POUR PLUS D'INFORMATIONS : WWW.FINCOMMON.COOP

Donnez votre avis sur l'investissement socialement responsable

Fin avril, une grande enquête sur les investissements dits socialement responsables proposés par les banques belges a été diffusée sur la RTBF. Un constat alarmant : le manque de transparence des banques qui pour la plupart investissent dans tout sauf du durable et de l'éthique.

Beaucoup d'entre vous se sont dit : « et maintenant, on fait quoi ? ». Chez Financité nous préparons un programme que nous voulons pouvoir brandir face à nos élu-e-s et ainsi avoir une influence.

Le sujet de l'investissement socialement responsable est bien évidemment d'une importance capitale et nous ne voulons pas créer ce programme seul-e-s. Nous voulons le co-construire avec nos membres. Alors, quelles seraient les idées et les revendications que Financité devrait porter ? Nous attendons votre avis.

SI VOUS VOULEZ DONNER VOTRE AVIS, ÉCRIVEZ-NOUS À CITOYEN@FINANCITE.BE ou contactez directement Valéry Paternotte (valery.paternotte@financite.be) notre chargé de plaidoyer.



VOUS AIMEZ VOTRE MAGAZINE ET VOUS VOULEZ VOUS INVESTIR POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE ET DURABLE ?

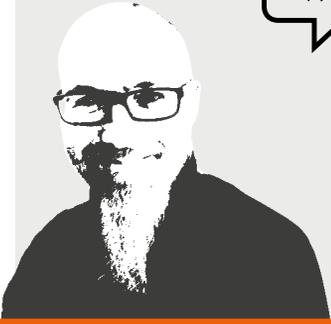
Deux actions très simples :

1. Devenez membre de Financité. Pour 2 € par mois, vous marquez votre adhésion à Financité, vous soutenez ses projets et vous participez au débat démocratique interne et à ses formations. Vous recevez aussi votre magazine à la maison et bénéficiez de tarifs réduits sur la plupart de nos activités.

2. Distribuez le magazine chez vos voisin-e-s et soyez aimé-e-s de tous-tes. Dans cette période de confinement, beaucoup nous ont transmis leur joie de distribuer le magazine dans leur voisinage. Devenir lieu de dépôt est gratuit et une bien belle manière de créer du lien en transmettant de l'information de qualité.



*!?!☆⚡:)



DIDIER PALANGE

Refuser le terme de distance sociale, c'est refuser un réflexe de peur et d'individualisme.

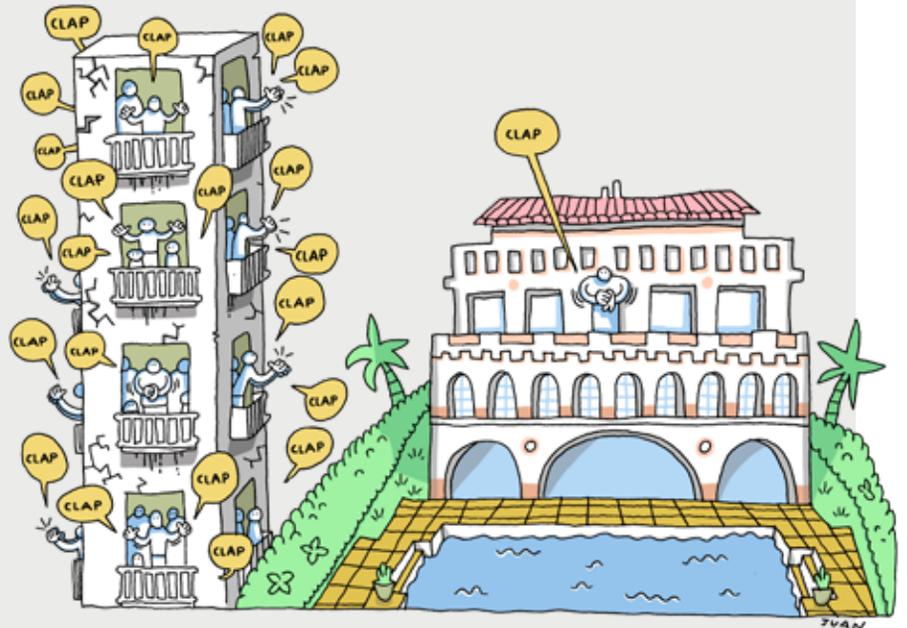
Si 1 euro avait été versé à la sécurité sociale chaque fois que l'expression « distance sociale » a été martelée par les autorités et/ou les médias, la revalorisation des salaires et des infrastructures hospitalières serait garantie pour plusieurs années. Mais à quel prix symbolique ? Car cette distance nous enferme dans des chiffres et des comportements rigides qui sont à l'opposé du mouvement d'humanisation attendu par nombre d'entre nous.

Cette notion de « social distancing » est loin d'être nouvelle. Elle apparaît en 1971 lorsque l'anthropologue Edward T. Hall publie « La dimension cachée ». Avant même de parler des nuances liées à la traduction en français, il faut préciser que cette distance « sociale » en est une parmi d'autres. Edward T. Hall identifie en réalité 4 distances dont il souligne la complémentarité. Ne parler que de distance sociale est donc un premier raccourci qui devrait attirer notre attention. Celle-ci n'existe que grâce aux autres qui sont les distances intime (de 15 à 45 cm), personnelle (de 45 cm à 1 m 35), sociale (de 1 m 35 à 3 m 70) et publique. De plus, ces distances avant d'être des mesures sont surtout des « marqueurs d'identité ». Les résumer à des centimètres revient à s'éloigner du sens premier de cette notion.

La novlangue ou rien ?

Le simple fait qu'il s'agisse d'une traduction de l'anglais, dont la dimension de mouvement du « distancing » est perdu dans le mot français distance et quasi tout autant dans le mot distanciation, ne justifie pas un tel entêtement à utiliser un vocabulaire qui finalement ne dit pas ce qu'il évoque : une distance de crise.

Distance sociale opium du peuple



S'entendre marteler la distance sociale comme distance unique et minimale à une relation saine, c'est gommer les autres distances et donc nos autres rapports sociaux dont les inégalités et dominations que ceux-ci traduisent.

Bien entendu, la crise sanitaire nous force à adapter nos comportements dans l'intérêt collectif. La question n'est pas celle de l'adaptation de nos comportements, mais la pensée unique qui l'accompagne. Non, cette distance n'est pas normale. Sommes-nous en crise sanitaire ou en pleine reconstruction du contrat social ?

Il y a fort à parier que ce vocabulaire de « distanciation sociale » ait été volontairement choisi et répété pour ses vertus apaisantes. Le mélange alambiqué de « distance » et « sociale » jouant ainsi le rôle de philtre d'amour.

Refuser le terme de « distance sociale » au profit de « distance de crise » ou « distance physique » c'est refuser de normaliser que les réflexes de peur et d'individualisme priment dans nos relations. Modeler ce nouveau monde prendra du temps, à nous de choisir nos mots pour le dire.

Le concept de distance sociale est un masque non conforme (lui aussi) qui ne doit pas nous faire perdre de vue qu'il est urgent d'engager la relocalisation et la réhumanisation de nos relations y compris économiques. ■